

La surprenante histoire des relations franco-suisses

Le vestibule de la Résidence de France à Berne donne immédiatement le ton. Bien encadré au dessus du portrait du président de la République et des drapeaux français et européens, un congé militaire du régiment suisse d'Erlach décerné au nom de Louis XV, clin d'œil quelque part à l'hôtel d'Erlach qui abrita un temps au XIXe siècle l'ambassade de France. En parcourant les salons, outre la représentation du renouvellement de l'Alliance de 1663, pas moins de trois gravures font référence à celle de 1777. Tout rappelle en ce lieu, les vieux liens exceptionnels qui ont unis la Confédération à celle qui fut si durablement sa plus proche voisine. A n'en point douter, l'ambassade de France à Berne revêt un caractère particulier et pas seulement du fait qu'elle représente une forme de consécration pour tout diplomate blanchi sous le harnais.

Rares sont les Français qui connaissent le rôle exact joué par la Suisse et les Suisses dans leur histoire. Et réciproquement! Les relations franco-suisses sont d'une très grande originalité, les deux entités s'étant globalement toujours ménagées l'une l'autre. L'année 2016 marque le 500^e anniversaire de la Paix perpétuelle entre la France et la Confédération suisse. Le 2^e plus ancien traité toujours en vigueur dans le monde continue à donner aux relations franco-suisses ce caractère d'échanges permanents et à multiples facettes, à nul autre pareil. Relations déséquilibrées serait-on tenté de déclarer un peu rapidement. Sur la longue durée, la France eut longtemps un grand besoin de Suisse(s) tant pour assurer sa sécurité intérieure que pour protéger une frontière orientale particulièrement exposée. Inversement, cet élément pacifiant et équilibrant qu'était la France pour la Confédération supposait pour celle-ci le maintien d'une France forte et centralisée. La relation était gagnante-gagnante. D'où vient ce lien privilégié ?

Un intérêt ancestral pour la « Grande Ligue de la Haute Allemagne »¹

L'ouverture de la route du Saint-Gothard, entre 1215 et 1230, permet aux Européens d'emprunter le col le plus rapide et le plus facile entre l'Allemagne et l'Italie. Alors se met en place une coalition de communautés rurales et urbaines rassemblées pour rester précisément chacune ce qu'elles sont, entraînées par la volonté commune de vivre indépendantes en résistant au péril habsbourgeois, forgeant ainsi leur identité par opposition à ceux qui les entourent. Les Suisses gèrent finalement aussi efficacement leur image -la fameuse « liberté des Suisses » (*Schweizer Freiheit*) - que les cols alpins confiés à leur garde. Si cette ligue permanente de petits Etats souverains a pu subsister c'est qu'il convenait aux grandes puissances de soustraire cet espace naturel entre Rhin et Rhône, Alpes et Jura à la convoitise de quiconque et par conséquent de neutraliser cette zone stratégique. A quoi bon faire la guerre pour l'acquisition de ce cœur-balcon de l'Europe, puisque la nature l'avait si bien pourvu de défenses naturelles viabilisant l'existence d'un Etat à part entière ! Profitant d'un contexte géopolitique favorable, cette confédération de résistances apparaissait désunie mais indivisible, dans l'intérêt de l'Europe en général, de la France en particulier.

Fin du Moyen Age, début d'une grande amitié

Contrairement aux apparences, l'alliance franco-suisse a débuté non pas au lendemain de Marignan mais soixante ans plus tôt, après la défaite des Confédérés le 21 août 1444, à Saint-

¹ Ce texte est à l'origine l'introduction de l'ouvrage de Gérard Miège : *Marignan. Histoire d'une défaite salutaire. 1515-2015*. Bière, Cabédita 2015, p. 7-26.

Jacques-sur-la-Birse près de Bâle, première grande incursion helvétique dans l'histoire de France. Le 28 octobre suivant, à Ensisheim en Alsace, le dauphin Louis (futur Louis XI) signe avec les Confédérés, en quête de respectabilité et de reconnaissance face aux grandes monarchies, un traité de « bonne, sincère et perpétuelle amitié » qui préfigure l'établissement d'une nouvelle politique parachevée au début du siècle suivant. A partir de 1447-1448, il y a des envoyés français en Suisse afin d'attirer les Suisses dans l'alliance du roi par le moyen d'une capitulation militaire². La mission à Fribourg d'Aimery de Hoquedé et de Guillaume de Menypenny, envoyés par Charles VII en mai-juillet 1448 en vue de pacifier la querelle entre Fribourg et le duc de Savoie « est intéressante en ce sens qu'elle constitue la première manifestation d'une politique dont les rois de France ne se départiront jamais à l'égard de la Suisse, à savoir le maintien de la paix au sein des Liges, qui seul pouvait assurer le recrutement des troupes de cette nation au service de la Couronne »³. Alors que s'achève la guerre de Cent Ans, un premier Traité de paix perpétuel -lequel consacre les articles d'Ensisheim- est établi à Monteil-les-Tours, le 27 février 1453, entre Charles VII, roi de France, et les Confédérés. Ce traité d'amitié fut renouvelé en février 1464. Rien n'était trop onéreux pour s'attacher un service aussi sûr que celui des Suisses, appelés à devenir les gardiens de la Monarchie. Comme pour les Romains qui avaient été contraints de s'y prendre à plusieurs reprises pour ramener les Helvètes dans leur sphère d'influence, la France dut répéter elle aussi l'opération en ce qui concerne la Suisse. Plus de 300 actes diplomatiques furent signés au fil du temps entre la France et les Cantons suisses. Le traité du 10 janvier 1474 reconnaît aux troupes suisses une situation privilégiée dans le royaume, et les "lettres patentes" de Plessis-les-Tours de septembre 1481 procurent des privilèges "personnels" aux Suisses. Les Suisses ont donc acquis l'ensemble de leurs droits avant 1516. Si le Traité de Paris de 1474 permettait aux militaires suisses de jouir « de toutes les franchises, immunités et privilèges, desquels les Sujets du Roi jouissent »⁴, Louis XI avait élargi encore le cercle des bénéficiaires à tous les ressortissants de la même nation qui s'établiraient de façon permanente sur le territoire français, ouvrant ainsi les frontières du royaume au commerce florissant des cantons. Les "lettres patentes" signées au mois d'octobre 1481 par le Parlement de Paris accordaient aux Suisses établis en France, l'abolition des droits d'aubaine et de détraction, ainsi que l'exemption du guet et de la garde des portes. Ces dispositions furent confirmées par Louis XII le 8 octobre 1498, François 1^{er} le 12 mars 1514 et Henri III en 1550. C'est que les Suisses vont être très rapidement pour le royaume de France d'un très bon rapport qualité-prix puisqu'ils vont par leurs interventions décisives jouer un rôle déterminant dans la chute de Charles le Téméraire⁵ qu'ils vainquirent spectaculairement à Morat le 22 juin 1476 pour le plus grand profit de Louis XI. « En anéantissant à eux seuls la puissance de Charles-le-Hardi, les Suisses avaient permis à leur royal allié de s'emparer des plus belles provinces de l'Empire bourguignon »⁶. Le traité reste cependant fragile, en raison même des victoires remportées sur le duc de Bourgogne par les Suisses qui font monter les enchères. La France prise en tenaille entre l'Angleterre et la Grande Bourgogne, jouait son avenir et à ce titre ce sont bien les Suisses (certes avec l'argent de la France) qui ont décidé du sort de l'histoire en Europe Occidentale, en anéantissant la puissance militaire de la Grande

² Edouard Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des Cantons suisses, de leurs Alliés et de leurs Confédérés, I, 1430-1559*, Berne, Paris, 1900, p. 5.

³ Edouard Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des Cantons suisses, de leurs Alliés et de leurs Confédérés, I, 1430-1559*, Berne, Paris, 1900, p. 11.

⁴ REICHLIN Jean-Louis, *Capitulations et privilèges aux origines de l'alliance franco-suisse*. Lausanne, 1914, p. 33.

⁵ Voir à ce sujet l'article de Martine Roesch, paru dans votre *Suisse Magazine*, no 177-178, mai-juin 2004, p. 10-14 : « Louis, Charles... et les Suisses ».

⁶ Edouard Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des Cantons suisses, de leurs Alliés et de leurs Confédérés, I, 1430-1559*, Berne, Paris, 1900, p. 25.

Bourgogne, lors des batailles de Grandson, Morat, et Nancy, éloignant du même coup par ricochet les Anglais de leur rêve d'appropriation de l'ouest de la France. Pendant près d'un demi-siècle, la Confédération en constant mouvement figure au rang de puissance de premier rang. Le célèbre Machiavel imaginait même que les Suisses allaient conquérir l'Europe entière. « Nul certes, mieux que Louis XII, ne savait que la réussite des projets d'agrandissement formés par la monarchie française au-delà des Alpes demeurerait subordonnée à l'agrément de la grande Ligue de la Haute Allemagne. Dès lors, le renouvellement de l'alliance avec les cantons s'imposait. Les négociations ouvertes à cet effet se déroulèrent au milieu des circonstances les plus favorables »⁷. Elles aboutirent à l'alliance franco-suisse, jurée à Lucerne le 16 mars 1499. Toutefois : « Ebauchées, puis établies sous Charles VII, consolidées sous Louis XI, sous Charles VIII et durant les dernières années du siècle, les relations entre la France et la Suisse se trouvaient rompues au moment de la mort de Louis XII »⁸. Depuis que les Uranais s'étaient emparés dès 1439 de la Léventine -la vallée supérieure du Tessin- les vallées de la Haute-Italie exercent sur les Confédérés une véritable fascination. Les Suisses avaient eu leur Austerlitz à Morat, ils connaîtront leur Waterloo à Marignan, autre «morne plaine» où finiront de s'abîmer les grands rêves méridionaux des Confédérés. Quel symbole que cette immense plaine comme n'en a jamais possédée la Suisse! C'est un peu comme une cour des Grands dans lequel les « rustres des Alpes », comme les appelait le duc de Bourgogne, n'avaient pas vocation à jouer et où, ignorant jusqu'où ils pouvaient aller trop loin, ils s'étaient tout de même aventurés et avancés de manière par trop hasardeuse, sans assurer leurs arrières au niveau des structures confédérales. Et le flamboyant François I^{er} le leur fit ainsi comprendre de manière cinglante. Qu'auraient-ils fait de toute manière d'une victoire à la Pyrrhus sans projet collectif? Les Suisses n'en rompent pas moins leur alliance avec la France au début de l'année 1512. Grave faute à ne jamais commettre de part et d'autre en tout temps et en toutes circonstances! A vouloir changer de versant, les Suisses finirent renversés lors de l'apparente catastrophe de Marignan qui révèle au grand jour toutes les failles et faiblesses du Corps helvétique aux membres désaccordés. Il vaut la peine de découvrir l'envers du décor de cette Suisse aux contours si tourmentés. La division règne en effet dans le camp des Confédérés où une partie des capitaines suisses (notamment ceux de Berne, Soleure et Fribourg) a accepté de signer, le 8 septembre 1515, avec François I^{er}, le Traité de Gallarate, qui prévoyait une paix généreuse incluant le versement d'un million de couronnes aux Confédérés. La conséquence qui précède la cause en quelque sorte! Ceux d'Uri, Schwytz et Glaris persisteront sans signer, sous l'impulsion du cardinal Mathieu Schiner, et iront jusqu'au bout de leurs forces. Les cantons de Suisse centrale veulent depuis longtemps accéder aux marchés de Lombardie sans payer les taxes douanières jusqu'à Milan, dont ils imaginent utiliser le duché comme tremplin. Du fait de leurs ancestrales relations commerciales avec Lyon ou Dijon, Berne, Fribourg et Soleure, ont le regard tourné vers l'Ouest -le fameux "*Drang nach Westen*"- tandis que Berne ambitionne rien moins que de mettre la main sur la Bourgogne et d'enjamber aussi allégrement le Jura que les Uranais les Alpes. C'est donc bien plus qu'un tiraillement entre Cantons et d'espèces sonnantes faisant trébucher la Suisse!

Autour de Marignan : de la morne plaine à la belle alliance

Ce que cache Marignan, ce sont des Suisses profondément divisés sur le plan intérieur, divergents quant à leurs objectifs et isolés sur la scène internationale, frisant la catastrophe et sauvés paradoxalement par la France. Au début du XVI^e siècle, les Suisses sont devant le choix

⁷ Edouard Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des Cantons suisses, de leurs Alliés et de leurs Confédérés, I, 1430-1559*, Berne, Paris, 1900, p. 93.

⁸ Edouard Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des Cantons suisses, de leurs Alliés et de leurs Confédérés, I, 1430-1559*, Berne, Paris, 1900, p. 195.

de continuer une politique impérialiste -et de risquer de tout perdre face à des adversaires et une grande puissance comme la France- ou de se retirer sur le plan européen, en sauvegardant leur pré carré et les libertés locales y afférant... et en vendant aux plus voire aux mieux offrants ce qu'ils savent faire: le service militaire. Un véritable choix de société amène les XIII cantons, peu enthousiastes à l'idée de renforcer leur unité intérieure, à sortir de l'histoire, à s'en remettre à une grande puissance intéressée à leur existence. Changement de paradigme que laissent entrevoir plusieurs étapes intermédiaires et une conjoncture internationale qui les y incite fermement. En 1499, à la suite de la terrible guerre européenne de Souabe perdue par les impériaux, la paix signée à Bâle le 28 septembre confirme l'émancipation des Hautes Ligues Helvétiques qui sont libérées de toute obligation nouvelle envers l'Empire. Les liens sont rompus *de facto*, mais leur indépendance n'est pas formellement reconnue dans les textes officiels. Les Habsbourg -dont les terres enserraient la Confédération de l'Autriche antérieure aux portes de Bâle jusqu'au Milanais- se tiennent en embuscade, tablant sur une implosion prochaine des « Ligues suisses des Hautes Allemagnes ». Le 7 février 1511 est même signée une Alliance dite héréditaire entre la Maison d'Autriche et les Cantons suisses, non dénuée d'arrière-pensées, laquelle sera renouvelée en 1557. Charles Quint, qui règnera sur un Empire où le soleil ne se couche jamais, ne pouvait imaginer qu'il avait perdu à jamais le berceau de sa famille. La France s'employa à faire accepter aux Habsbourg une Suisse à part entière, de gré ou de force.

En France, Marignan, «la bataille de géants» où le jeune roi de France triomphe de ceux que l'on surnomme les «dompteurs de rois», « permet de consolider le pouvoir royal encore fragile. Cette défaite suisse contribue à forger le mythe d'une monarchie invincible et aux prétentions internationales légitimes. Elle marque l'une des étapes fondatrices du conflit qui perdurera jusqu'au XVIIIe siècle entre les Habsbourg et la France. Cruelle constatation: cette défaite salvatrice⁹, rappelle définitivement aux Suisses traumatisés que les aventures sans projet concerté sont contre-productives, que l'on ne peut abuser de ses forces à l'extérieur, en imaginant faire simultanément abstraction de ses réelles faiblesses intérieures. C'est le rêve brisé du sud. Juste à temps en quelque sorte. Ceux qui forment désormais Treize Cantons jusqu'en 1798 comprennent qu'il est grand temps de renoncer définitivement aux guerres de conquête, à réserver aux seules grandes puissances économiques disposant désormais de la puissance de feu indispensable pour s'affronter sur de grands champs de bataille. Les concurrents du roi de France se décident à signer une paix de raison. Après Marignan, le « Corps helvétique, assemblage bigarré de micro-Etats cantonaux, de petites principautés et de villes alliées, ainsi que de pays sujets » se referme « dans une politique [collective] d'abstention à l'égard du monde extérieur »¹⁰. Dès lors, les rois de France n'eurent de cesse de maintenir sous le signe de l'alliance française l'unité du Corps helvétique menacé d'implosion, de dégager cette « Ligue de la Haute Allemagne » des liens qui l'unissaient au Saint Empire romain germanique à laquelle elle resta si longtemps attachée au propre comme au figuré, d'en affaiblir sans y avoir l'air d'y toucher les composantes les plus hostiles à la France, à commencer par le canton de Berne.

Vers le traité de Paix Perpétuelle

⁹ Cf. Anselm Zurfluh et Alain-Jacques Tornare « Marignan ou le triomphe d'une défaite ». Introduction de l'ouvrage de Gérard Miège: *Marignan. histoire d'une défaite salutaire. 1515-2015*. Bière, Cabédita 2015, p. 7.

¹⁰ Alexandre Dafflon, *Les ambassadeurs du Roi et Soleure : un 'quatorzième canton' sur les bords de l'Aar (XVIe – XVIIIe siècles)*, Zentralbibliothek Solothurn 2014, p. 11.

Il est plus que temps de rationaliser les désordres helvétiques en pacifiant les relations intercantionales prêtes à partir en vrille, sans que la Réforme à venir n'y soit pour quelque chose. Ce n'est pas seulement à la maison mais à la Raison que les Confédérés furent ainsi ramenés. Tétanisés et paralysés les Confédérés se retrouvent *de facto* neutralisés. Avec la signature à Fribourg de la Paix perpétuelle le 29 novembre 1516, François 1^{er} s'engage à respecter les clauses du traité de Gallarate¹¹. La Paix perpétuelle place le Corps helvétique dans la mouvance de la France pour le plus grand profit des parties contractantes en matière de commerce et de services bancaires notamment. Mais surtout, cette paix va servir à aplanir la plupart des difficultés subsistant entre la France et le Corps helvétique. Le traité de Paix perpétuelle avec la France qui garantit virtuellement l'unité du Corps helvétique, laquelle se confine désormais dans les limites que son environnement européen (incarné ici par la France) lui concède, vaudra à la « confédération des pays de haute Allemagne » (dixit Schilling en 1484) de jouir d'une existence à temps complet. Cette indépendance de fait ne sera sanctionnée en droit par l'Empire germanique qu'en 1648, lors du Congrès de Westphalie (Article 61 du traité de Münster et article 6 du traité d'Osnabrück). Pour faire face au nombre considérables d'interlocuteurs dont il convient de s'assurer les bonnes disponibilités par des gratifications, il ne fallait pas seulement payer de sa personne. Dès le départ des relations franco-suisse, « durant les années 1460, l'ambassadeur de France se fait accompagner de 7 mulets transportant des fonds en espèces »¹². En 1516, le Roi promet de payer à chaque Canton et au Valais une pension annuelle de deux milles livres et en outre deux milles livres à partager entre les co-alliés¹³. Les privilèges réels, spécifiques au commerce, apparaissent ainsi sous une formulation précise dans ce texte fondamental. Apprivoiser les Suisses, vaincre les plus récalcitrants, implique quelques solides incitations à l'établissement d'une longue amitié sincère. La France promet 700 000 écus d'or, soit pas moins de 2,5 tonnes de métal jaune. Cette paix perpétuelle et le Traité d'alliance qui suivra serviront dorénavant de base à toutes les relations entre les deux pays et toutes nouvelles conventions y feront systématiquement référence. Ainsi, concrètement, tous les renouvellements d'alliance et capitulations ou autres règlements de police ont toujours reposé légalement sur la Paix Perpétuelle de 1516 et l'Alliance Perpétuelle de 1521, la première abrogeant d'ailleurs les textes antérieurs.

L'Alliance avec le Roi de France

La Paix perpétuelle du 29 novembre 1516, dite de Fribourg sera suivie et complétée le 5 mai 1521 par le Traité d'alliance perpétuelle franco-suisse, signé à Lucerne, base fondamentale des alliances faites depuis cette époque et jusqu'en 1803 entre la France et le Corps helvétique (XIII Cantons et leurs alliés), placée sous protection française. Avec cette alliance et celle avec la Savoie, François 1^{er} -qui a brigué en vain la couronne impériale en 1519 que lui ravit finalement celui qui deviendra Charles Quint- enfonce fort opportunément un coin dans le Saint Empire germanique, tandis que s'annonce pour lui une nouvelle guerre qui le mènera à la cuisante défaite de Pavie en 1525. Cette alliance garantit l'indissolubilité de ce lien en pérennisant les avantages commerciaux donnés aux Confédérés, nantis de généreuses pensions ponctionnées sur le trésor royal, assorti d'un statut faisant de la Suisse la nation la plus favorisée en France. On parlera même parfois d'un Etat dans l'Etat français et, en ce qui concerne plus précisément

¹¹ Mathieu van Berchem, « Fête Marignan pour redorer les relations franco-suisse » in [www.swissinfo.ch](http://www.swissinfo.ch/fr/politique_suisse/Feter_Marignan_pour_redorer_les_relations_franco-suissees.html?cid=8879016), 25 mai 2010. http://www.swissinfo.ch/fr/politique_suisse/Feter_Marignan_pour_redorer_les_relations_franco-suissees.html?cid=8879016

¹² François WALTER, *Histoire de la Suisse. L'invention d'une Confédération (XVe-XVIe siècles)*, tome 1, 2009, p. 118.

¹³ Tony Borel, *Une ambassade suisse à Paris...*, p. 11.

le domaine militaire, d'une armée dans l'armée, selon André Corvisier¹⁴. Les rois avaient comblé les Suisses de privilèges, de telle sorte qu'ils étaient plus favorisés que les Français eux-mêmes. Le plus important ici réside dans la clause de défense réciproque qui y est insérée. La Suisse a son assurance-vie. En cas d'agression les Confédérés sont assurés de l'apport de 2000 hommes d'armes, de l'artillerie et 20 000 couronnes. Le Roi attaqué pouvait lever en Suisse, à ses frais, un contingent d'au moins 6000 et d'au plus 16000 hommes pour toute la durée du conflit et, si il se place en personne à la tête de son armée, il lui est permis de recruter à volonté dans les Cantons, dont les dernières réticences furent balayées par l'amélioration du système des pensions. « Le Roi ajoutait aux pensions stipulées par le Traité de paix perpétuelle mille livres par an pour chaque Canton et mille livres en tout pour les co-alliés. A ces pensions, appelées 'pensions générales de paix et d'alliance', venaient s'ajouter les 'pensions générales par rôles', inscrites dans les Capitulations militaires de chaque Canton et proportionnées au nombre d'hommes à fournir. Il existait enfin des 'pensions secrètes' remises aux hommes influents par des agents de confiance, et des gratifications occasionnelles, secrètes aussi. Le traité d'alliance portait même des pensions pour deux étudiants par Canton à Paris, à raison de deux cents livres par an pour chaque écolier ». ¹⁵ L'Alliance Perpétuelle est d'une importance capitale, puisqu'elle resserra considérablement les liens entre le roi de France et les Ligues des Hautes Allemagnes, dans la mesure où tous les cantons sauf Zurich y étaient inclus. C'est ainsi que les Suisses sont qualifiés dans les documents officiels de « Très chers et grands amis, alliés, Confédérés et bons compères ». Par ricochet, elle permit également de resserrer les liens entre les Cantons souverains et leurs principaux alliés. C'est ainsi que le Valais y prend part systématiquement, tout en négociant parfois avec le roi de France des conditions particulières, tandis que Rottweil qui reste une ville d'Empire ignorée de ces traités s'éloigne inexorablement du Corps helvétique.

L'alliance de 1521 des Suisses avec le roi de France doit en théorie être renouvelée à chacun des règnes et elle le sera régulièrement jusqu'à l'époque napoléonienne. Elle est renouvelée à Soleure le 7 juin 1549 avec Henri II (sans Berne et Zurich), à Fribourg le 7 décembre 1564 avec Charles IX (sans Zurich), le 27 juillet 1582 avec Henri III (sans Zurich). Elle le sera tardivement avec Henri IV les 29-31 janvier 1602 à Soleure (sans Zurich), au moment même où la France acquiert avec le Pays de Gex une frontière commune avec le canton de Berne. Si les républiques du Valais et des Grisons y sont associées, il faudra attendre le renouvellement de 1614, sous la régence de Marie de Médicis, pour que Zurich les rejoigne.

« Tandis que chacun des diplomates accrédités par les rois Très-Chrétiens à Rome, à Madrid, à Londres, à Venise, à Vienne avait une mission spéciale dont les circonstances modifiaient le caractère, celle des envoyés français en Helvétie eut toujours un seul et même objet. Il ne s'agissait plus là de conclure des alliances matrimoniales, mais, seulement et uniquement d'interpréter les clauses et d'assurer l'exécution d'un traité autour duquel gravitaient, en somme, les intérêts généraux et particuliers des deux nations et de maintenir l'union séculaire entre une ambitieuse et puissante monarchie et un peuple pauvre, mais fier et jaloux de son indépendance »¹⁶. A y regarder de plus près c'est même jusqu'à l'indépendance helvétique qui gravitait autour de cette alliance qui, pour autant qu'elle tournât rond, assurait la cohésion territoriale de l'ensemble helvétique. Etant la moins dangereuse pour la Suisse, la monarchie

¹⁴ André Corvisier « Une armée dans l'armée : Les Suisses au service de France » in *Cinq siècles de relations franco-suisses. Hommage à Louis-Edouard Roulet*, Ed. de la Baconnière, Neuchâtel, 1984, p. 87-98.

¹⁵ Tony Borel, *Une ambassade suisse à Paris...*, p. 12.

¹⁶ Edouard Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des Cantons suisses, de leurs Alliés et de leurs Confédérés*, I, 1430-1559, Berne, Paris, 1900, p. IV.

capétienne se chargea naturellement et volontiers d'assurer la survie de cette mosaïque d'Etats inégaux entre eux, à peine un Etat de droit avant 1798, bien plutôt un conglomérat de petits Etats très différents les uns des autres puisque associant plus ou moins étroitement des Etats libres, tous à dominante alémanique et centralisés, contrôlant des territoires colonisés. William Martin remarque à juste titre: « L'Alliance française est devenue en Suisse au cœur du XVIème siècle et pendant le siècle suivant un élément de l'unité nationale, le lien qui a empêché la Confédération de tomber en morceaux »¹⁷. En tant que Nation, la Suisse repose presque exclusivement sur la volonté de quelques grandes puissances de la voir exister. Celle susceptible de fonctionner comme protectrice attitrée ne pouvait être l'Autriche, dont la famille régnante - les Habsbourg- issu d'Argovie faisait planer une menace quasi constante sur l'existence du Corps Helvétique. La France plus que toute autre avait avantage pour des raisons géopolitiques à ménager la présence de cet Etat-tampon. Etant la moins dangereuse pour la Suisse, la monarchie capétienne se chargea naturellement et bien volontiers d'assurer la survie de cette mosaïque d'Etats inégaux entre eux. La France finit par exercer sur le Corps helvétique un protectorat de plus en plus évident et pesant, au point que seule l'alliance empêcha l'association hétérogène des XIII cantons de se dissoudre. Dans les milieux bien informés, cet étrange amalgame d'Etats pygmées passait pour une confusion gouvernée par le Ciel, selon la formule assassine d'un prélat italien du XVIe siècle. Dans ce ciel au siècle suivant brilla le roi-soleil. Il n'existait pas de pacte unique qui définissait réellement les obligations de cantons confédérés adeptes du plus petit dénominateur commun. En concevant l'expression même de « *Nation suisse* », la France considérait la Suisse comme un bloc afin de pouvoir en tirer le meilleur parti et la meilleure part. Quand on parlait à Paris de “ ceux de la Nation ”, il était alors inutile de rajouter “ suisse ” pour comprendre qu'il s'agissait de la Confédération. Réciproquement, quand on disait *le roi*, en particulier dans certains cantons catholiques, il était généralement superflu d'ajouter *de France*. Ce dernier va fonctionner, bien avant que Napoléon Bonaparte ne s'empare de ce nom, comme médiateur virtuel, principe unificateur tacite des différentes Suisses par l'intermédiaire de ses ambassadeurs et de ses agents.

L'établissement de relations diplomatiques en bonne et due formes

Un premier ambassadeur, Charles du Plessis, seigneur de Savonnières, résida en Suisse d'avril 1516 à mars 1517, puis à nouveau d'août 1518 à la mi-juillet 1520, comme envoyé¹⁸. C'est la « première tentative dans la voie des ambassades ordinaires accréditées plus tard auprès des cantons suisses. L'instruction de cet envoyé porte que le roi le dépêche aux Seigneurs des Ligues ‘pour estre et demeurer avec eulx afin d'entretenir l'*alliance*, amytié et confederation qui est entre iceluy Seigneur et les dits Seigneurs des Ligues’ »¹⁹. La toute première ambassade de France fut établie en Suisse, à la même époque que celles de Londres (1515), Rome (1516), Venise (1517), Lisbonne (1522) et Constantinople (1536). C'est tout dire ! Preuve de l'importance accordée à cette alliance, un ambassadeur s'installe à demeure en Suisse en 1522, quand François 1^{er}, qui avait proposé aux Confédérés d'être les parrains de son troisième fils Charles d'Angoulême, leur adresse un ambassadeur en la personne de Louis Daugerant de Boisrigaut (1490-1555), en poste d'octobre 1522 à juillet 1544. L'alliance est essentielle au bon fonctionnement de l'ambassade car elle tient lieu de code des obligations de chacun et limite la marge de manœuvre individuelle de chaque canton qui seul dispose en théorie de la liberté de s'allier avec une puissance quelconque. Il faut donc à l'ambassade veiller sur chacune des

¹⁷ William MARTIN : *Histoire de la Suisse*. Lausanne, 1963.

¹⁸ Edouard Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des Cantons suisses, de leurs Alliés et de leurs Confédérés*, I, 1430-1559, Berne, Paris, 1900, p. 199 et 202, 221-222, 232.

¹⁹ Edouard Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des Cantons suisses, de leurs Alliés et de leurs Confédérés*, I, 1430-1559, Berne, Paris, 1900, p. 221.

composantes au Corps helvétique, car aucune ne doit pouvoir échapper à sa sphère d'influence. Un travail de Titan au pays de l'infiniment petit ! Au ministère français des relations extérieures, l'une des six divisions politiques, à savoir le 5^e bureau, était entièrement attribuée à la correspondance avec la Suisse et ses alliés. L'ambassade seule ne suffit pas à couvrir le Corps helvétique et des légations suisses sont présentes ponctuellement ou en permanence, dans les pays alliés des Suisses, à Genève, en Valais, auprès du Prince-Evêque de Bâle et dans les Grisons. « Le personnel diplomatique y est nombreux, environ 80 personnes au début du XVIII^e siècle, dont un certain contingent de traducteurs, de trésoriers et d'agents secrets »²⁰. Pourquoi tant d'attentions pour un si petit pays, qui plus est à peine un Etat de droit? Parlant de l'amitié avec les Suisses, Brantôme vanta les mérites d'une alliance « certes très bonne et très nécessaire aux Rois de France, qu'ils doivent entretenir à perpétuité, ainsi que j'ai oui dire une fois à M. le connétable que les rois de France avaient deux alliances et affinités desquelles ne se devaient jamais distraire et départir pour chose du monde, l'une celle des Suisses et l'autre du grand Turc. »²¹ Le baron d'Alt a pu écrire dans ses "Hors d'œuvres", que « tout a contribué à l'agrandissement de la France; nous les Suisses avons commencé; nos troupes, comme je l'ai dit ailleurs, ont rendu le Roi le maître dans son royaume. »²²

Arrivé d'abord à Lucerne, « durant près de huit années, Boisrigaut ne dispose pas de résidence fixe ; il se déplace au gré des diètes et des affaires importantes. On le voit ainsi régulièrement aux diètes de Baden, mais aussi très souvent à Berne, Lucerne, Fribourg et Einsiedeln »²³ avant de gagner début septembre 1530 une ville idéalement située entre Bâle, Berne et Zurich. Dès 1530, le roi de France dispose à Soleure d'une ambassade permanente auprès d'un Corps Helvétique pourtant dénué de gouvernement, laquelle est, à la fin de l'Ancien Régime, l'une des onze ambassades françaises à l'étranger. Durant plus d'une vingtaine d'années de présence à Soleure, l'ambassadeur et sa suite vont habiter dans différentes maisons et auberges « notamment dans un logis proche de la collégiale appartenant à Joseph Conrad, fils de l'ancien avoyer et agent du roi de France, Niklaus Conrad »²⁴. Il faudra attendre 1552, pour que le nouvel ambassadeur Sébastien de L'Aubépine (1518-1582) s'installe dans une aile du couvent des Cordeliers à Soleure. La ville des bords de l'Aar offrait, à une époque où les routes étaient aussi incertaines que chaotiques, l'avantage de communications faciles avec les autres villes confédérées. Tony Borel nous relate ainsi la suite : « La ville de Soleure fit bâtir à leur usage une habitation dans laquelle ils s'installèrent régulièrement à partir de 1554. Elle était alors des plus modestes, mais le rempart auquel elle était adossée menaçant ruine, un hôtel, plus digne de l'importance des envoyés du puissant Etat voisin, fut construit sur le même emplacement en 1619. Il se composait d'un vaste de corps de logis central, d'une architecture simple, élevé de deux étages au-dessus du rez-de-chaussée et flanqué de deux ailes pareilles. La cour était ornée d'une fontaine monumentale avec un bassin formé d'un seul bloc de pierre »²⁵. Après l'incendie de l'hôtel des ambassadeurs, le 17 mai 1717, le marquis d'Avaray (1655-1745) se replie sur le château proche de Waldegg, propriété des Besenval, le temps de la reconstruction. Siècle de l'ambassade de France, Soleure est du XVI^e au XVIII^e siècle, la plaque tournante des relations

²⁰ Walter François, *Histoire de la Suisse. L'âge classique (1600-1750)*, tome 2, Neuchâtel, Editions Alphil-Presses universitaires suisses, 2011, p. 95.

²¹ Brantôme, "Grands Capitaines français" in: *Œuvres Complètes*, t. X, p. 55.

²² "Hors d'œuvres du baron d'Alt", vol. 5, fol. 90-91. Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Cantonale et Universitaire de Fribourg.

²³ Alexandre Dafflon, *Les ambassadeurs du Roi et Soleure : un 'quatorzième canton' sur les bords de l'Aar (XVI^e – XVIII^e siècles)*, Zentralbibliothek Solothurn 2014, p. 19.

²⁴ Alexandre Dafflon, *Les ambassadeurs du Roi et Soleure : un 'quatorzième canton' sur les bords de l'Aar (XVI^e – XVIII^e siècles)*, Zentralbibliothek Solothurn 2014, p. 19.

²⁵ Tony Borel, *Une ambassade à Paris. 1663. Ses Aventures et des Expériences*, Paris Fontemoing & Cie, Editeurs, 1910, p. 2.

politiques, économiques et culturelle du Corps helvétique avec la grande voisine occidentale, apportant aux familles dominante un surcroît d'influence et de pouvoir. A Soleure quand on allait chez l'ambassadeur de France, on disait: « Je vais à la Cour ».

Le rôle de l'ambassadeur s'élargit avec la Réforme qui va profondément diviser les cantons suisses. La désunion des Confédérés sur le plan confessionnel contraint les diplomates français à intervenir fréquemment comme intermédiaires en évitant toute ingérence intempestive dans les affaires si compliquées du Corps helvétique. L'ambassadeur -qui n'a également pour fonction de faciliter le recrutement de troupes auxiliaires- obtient de la Diète l'interdiction officielle du recrutement de mercenaires des cantons protestants pour l'armée des Huguenots. Un énorme succès étant donné que le protestantisme ne fait pas bon ménage avec le service militaire à l'étranger que Zwingli fait interdire à Zurich en 1523 bientôt imité par Berne en 1530 qui en fait de même avec les pensions. Inversement, durant la guerre de succession d'Espagne le marquis de Puyzieulx (1640-1719), ambassadeur ordinaire d'avril 1698 à juin 1708, parvient, avec le concours de l'avoyer Jean-Victor de Besenval à recruter à maintes reprises des Suisses. Il a aussi en charge de verser des pensions, de concrétiser des alliances, gérer des réseaux d'informations et apaiser la mauvaise humeur des Suisses due aux paiements en retard et d'impressionner les esprits par des fêtes somptueuses.

Durant des siècles, la scission confessionnelle empoisonne les relations entre cantons et les ambassadeurs du roi de France ne parviennent pas constamment à désamorcer les conflits confessionnels. Si « une Diète confédérale donne l'impression, depuis l'extérieur, que la Suisse existe institutionnellement »²⁶, des diètes séparées convoquées par affinité confessionnelle sembleraient préfigurer l'éclatement des cantons si la France ne veillait à l'empêcher. C'est ainsi qu'Appenzell se scinde en deux en 1597 : Rhodes-Extérieures, protestantes, et Rhodes-Intérieures, catholiques. Outre la Diète catholique de Lucerne et la Diète protestante d'Aarau, la Diète générale à Frauenfeld qui se réunit annuellement n'est qu'une conférence de délégués sans compétences ni pouvoirs réels. A la Diète, toute décision se prend à l'unanimité et les députés délibèrent *ad référendum*, soit sous réserve de l'approbation des cantons. Cette Diète fédérale sans pouvoir politique véritable conserve sa raison d'être par la présence de l'ambassadeur du roi de France, principe unificateur tacite et à ce titre médiateur officieux mais efficace des différends helvétiques, comme le stipule le texte de certaines des alliances franco-suisses. Paradoxalement, les Suisses méfiants par nature envers tout pouvoir centralisé et rétifs à voir leurs prérogatives locales empiétées par la Diète répugnent moins à voir l'ambassadeur français amené à jouer le Monsieur bons offices. Ainsi l'ambassadeur se montre-t-il à l'écoute de ceux qui ne s'entendent guère. Il évite bien souvent que les conflits ne dégénèrent. Malgré ces difficultés, « Le poste est recherché et fait l'objet d'intrigues, à cause des intérêts en jeu et des sommes considérables à distribuer. Redouté aussi car des diplomates chevronnés peuvent se trouver dépaysés même après avoir traversé toutes les cours d'Europe (...) Sous Louis XIV, un éclat particulier entoure la représentation française comme s'il s'agissait d'éblouir les bourgeois et paysans suisses. Les cérémonies organisées à l'arrivée d'un nouvel ambassadeur revêtent un faste particulier lors de la diète dite de légitimation à Soleure, durant laquelle les délégués des cantons prononcent des discours d'accueil de style empesé, avant de profiter des banquets et des largesses du nouveau résidents »²⁷.

²⁶ François WALTER, *Histoire de la Suisse. L'invention d'une Confédération (XVe-XVIe siècles)*, tome 1, 2009, p. 124,

²⁷ François Walter, *Histoire de la Suisse. L'âge classique (1600-1750)*, tome 2, Neuchâtel, Editions Alphil-Presses universitaires suisses, 2011, chapitre 12 : « L'omniprésence de la France », p. 95.

Le service auxiliaire de France²⁸

Le service auxiliaire de France, le plus prestigieux et le plus important de tous les services militaires à l'étranger, le plus ancien et le plus solide de tous les liens qui aient jamais uni la Suisse à sa grande voisine, fut une manière redoutablement efficace de garantir le bon fonctionnement de la Paix perpétuelle conclue en 1516, garante elle-même de l'existence de la Suisse. On a écrit que « la Suisse est la plus grande fabrique d'hommes qu'il y ait dans le monde »²⁹. Les Suisses sont d'abord au service de l'empereur d'Allemagne et des villes italiennes, tel Milan vers 1372/73. Les « Reisläufer », ces amateurs d'excursions guerrières à l'étranger, peu disciplinés hors du champ de bataille, devinrent vite incontrôlables. Suite aux guerres de Bourgogne, les souverains de toute l'Europe se disputent ces mercenaires aguerris, réputés invincibles, au point de transformer le service étranger en une sorte d'industrie nationale d'exportation réglant le problème du manque de travail et de subsistances par l'élimination productive des travailleurs surnuméraires. Des traités rédigés en chapitres, d'où leur nom de capitulations militaires, étayaient cette délicate et subtile construction qu'était l'Alliance unissant les Cantons au Roi Très Chrétien. L'ambassade de Soleure veille aux grains et tente de contrecarrer l'établissement de contrats militaires contraires aux intérêts français. L'évocation du service militaire étranger dans une perspective politique permet d'appréhender de façon spectaculaire l'état de dépendance de la Suisse à l'égard de sa grande voisine. Les auxiliaires helvétiques servent aussi à garantir les bonnes dispositions des Suisses et à assurer préventivement la pérennité des élites dirigeantes des cantons proches de la France, dans la mesure où ces auxiliaires, forces de dissuasion de l'extérieur, peuvent être rappelés en tous temps par les Cantons. L'enjeu n'est pas qu'économique. Ce qui explique pourquoi, alors que le canton de Zurich entame le développement de ses manufactures, il constitue sans justification économique un régiment auxiliaire pour le service de France en 1752 pour des raisons politiques. Le service capitulé est une entreprise militaro-diplomatique visant du point de vue suisse à garantir l'existence de la Suisse et des régimes en place ; du point de vue français à neutraliser les Confédérés, à récupérer leurs forces combattantes, à encadrer les échanges commerciaux puis à endiguer le décollage économique des Cantons. Il s'agit, sous couvert de neutraliser les cantons suisses, de contrôler de manière non ostentatoire un Etat tampon sur une frontière particulièrement exposée, allant de Bâle à Genève. Un subtil système militaro-financier se met ainsi en place qui connaît son apogée durant la seconde moitié du XVIII^e siècle. Les cantons pourvoyeurs de soldats perçoivent, d'une part, des primes par recrue, d'autre part, des subventions en nature (du sel) et en pensions, sources importantes de revenus et d'influence pour les gouvernants. Ces allocations permettent aux Cantons de distribuer des gratifications aux bourgeois et de faire fonctionner l'administration sans impositions directes. A ce titre, l'ambassade devait en permanence s'assurer du bon fonctionnement du délicat système. En 1701, 24 700 Suisses (sur 54 350 à l'étranger) servent en France.

Même s'il coûte cher à l'emploi, le service des Suisses en France forment un pilier de la monarchie en contribuant à la dissuasion royale sur le plan intérieur. Dès le XVI^e siècle, les Suisses s'illustrent dans la défense des institutions royales. Ainsi en 1567, le Lucernois Louis Pfyffer, commandant des « Gardes suisses du roi » sauve Charles IX et sa couronne lors de l'audacieuse retraite de Meaux. Louis XIV en personne se retire à Saint-Germain, sous la

²⁸ Germain Hausmann, *Suisses au service de France. Etude économique et sociologique (1763-1792)*, Thèse de l'Ecole nationale des Chartes, Paris 1980, 2 vol.

Alain-Jacques Czouz-Tornare, *Les troupes suisses capitulées et les relations franco-helvétiques à la fin du XVIII^e siècle*, Paris 1996.

²⁹ *Etat et délices de la Suisse*, 1763. Faesi, *Description topographique de la Suisse*.

protection des Gardes Suisses pour ensuite mieux réprimer la Fronde³⁰ et reconquérir le pouvoir. Il s'en souviendra lorsqu'il instaure, en 1671, le système des régiments permanents qui lie solidement les Suisses de toute provenance à sa cause. Après 1763, et les réformes de Choiseul, Louis XV cherche à augmenter l'efficacité de l'entreprise militaire, d'où, le 3 novembre 1764, la première véritable capitulation générale de toutes les forces helvétiques attachées d'une façon permanente au service de France.

L'objectif constant de la diplomatie française indépendamment des variations politiques

Sur la longue durée, qu'elle soit royale, républicaine ou impériale, la France assure un minimum de cohésion interne dans cet espace confédéral mal défini, qu'elle maintient sous une tutelle plus ou moins visible et ce, dans les limites naturelles... de ses intérêts qui, par chance, coïncident souvent avec ceux des Suisses, pris globalement. A l'opposé, la menace permanente que fait peser l'Autriche sur la Suisse jusqu'à l'orée du XIX^e siècle explique les raisons pour lesquelles la Suisse fut si longtemps attachée au contrepoids français. En 1622, Richelieu envoie une puissante armée reconquérir la Valteline prise par les Austro-Espagnols et la rend aux Ligues Grises. En 1625, Louis XIII devra à nouveau libérer la Valteline occupée par les troupes habsbourgeoises en dépêchant sur place l'un de ses meilleurs généraux, le duc de Rohan. Au XVII^e et au XVIII^e siècles, les Suisses restent à l'écart des conflits internationaux, notamment lors de la terrible guerre de Trente Ans. En 1648, le traité de Westphalie reconnaît non pas l'indépendance de la Suisse, interprétation de la France protectrice de la Suisse, mais une quasi liberté totale, synonyme d'indépendance vis-à-vis de l'Empire. Nuance ! Même à genoux et exsangue, l'Allemagne du milieu du XVII^e siècle a tout de même bien du mal à admettre et à digérer l'affranchissement définitif du Corps helvétique et il faut la toute puissance française pour imposer une lecture du traité de Westphalie la plus favorable possible à la Nation suisse, concept d'ailleurs forgé de toutes pièces par la France. Mais sur le papier diplomatique à tête, les négociateurs sauvent les apparences et ménagent l'ego des souverains d'Europe centrale. Le processus de reconnaissance prit tout de même plus d'un siècle et demi ! Il fallut attendre en définitive la défaite complète des Autrichiens et le traité de Vienne en 1809, en attendant que le Congrès de Vienne ne parachève le tout.

Le renouvellement de l'alliance franco-suisse en 1663³¹

On pouvait raisonnablement craindre la disparition de la Suisse au moment de la guerre de Trente ans, qu'empêchera au final le caractère pluriconfessionnel des Cantons. « L'autre facteur qui scelle l'existence d'un conglomérat de petits Etats au cœur de l'Europe est sans doute la permanence et la longue durée de l'alliance avec la France »³², dont la puissance protectrice a pu se maintenir grâce à la qualité des ambassadeurs envoyés à Soleure. Petit rappel des faits : En 1651, l'alliance des XIII Cantons avec la France arrive à échéance. « Malgré les efforts de l'ambassadeur résident à Soleure, un hiatus de douze ans vint détendre l'alliance, mise à mal par la légèreté avec laquelle le royaume se soustrayait à ses obligations »³³. Les négociations

³⁰ Période de troubles graves qui frappent le royaume de France pendant la minorité de Louis XIV (1648-1656). Voir à ce sujet la contribution d'Yves-Marie Macé, « Le rôle des Suisses pendant la Fronde : 'Maîtres ou serviteurs ?' » in *Cinq siècles de relations franco-suissees. Hommage à Louis-Edouard Roulet*, Ed. de la Baconnière, Neuchâtel, 1984, p. 73-86.

³¹ Voir au sujet du renouvellement de l'alliance de 1663 l'ouvrage de Guillaume Poisson en préparation pour le *Savoir Suisse*.

³² François Walter, *Histoire de la Suisse. L'invention d'une Confédération (XVe-XVIe siècles)*, tome 1, 2009, p. 128.

³³ Jean-Jacques de Dardel, *1663 : Le Renouvellement de l'Alliance avec le Roi de France. Histoire et tapisserie*, Genève, Labor et Fides, 2013, p. 41.

traînent en longueur en raison des contentieux au sujet des soldes restés en souffrance, de l'emploi ou du licenciement des régiments, sans compter les entraves au commerce et les effets de la guerre des Paysans en 1653. Pour vaincre les réticences des Bernois et des Zurichoïses, l'ambassadeur Jean de la Barde ((1602-1696) -en poste de janvier 1648 à octobre 1663- doit les menacer de rendre caduque la paix perpétuelle et ses effets bénéfiques sur l'économie. Il parvient enfin à ses fins et le traité proprement dit est conclu à Soleure en septembre 1663. Louis XIV et sa diplomatie parviennent non sans peine à un accord final avec la Confédération toute entière pourtant profondément divisée sur le plan confessionnel. Les Suisses renoncent au statut de la Franche-Comté, territoire alors espagnol, qui sera annexé à la France en 1674, mettant « le talon sur le cou de la Confédération »³⁴. La conquête de la Franche-Comté par Louis XIV a pour conséquence d'enlever toute valeur pratique à l'Alliance Héréditaire avec l'Autriche, laquelle permettait aux cantons d'intervenir dans cette région. Les Confédérés conservent les pensions, gratifications, « sels d'alliance » et privilèges commerciaux. Le 18 novembre 1663, Louis XIV reçoit en grande pompe à Notre Dame de Paris les délégués suisses et leurs alliés, le bourgmestre de Zurich Jean-Henri Waser en tête. Tout un symbole ! La raison l'emporte mais le cœur n'y est pas. Tony Borel constate que « la politique de Louis XIV à l'égard de la Suisse consista surtout, dès lors, à prévenir une action dissolvante du particularisme dans ce pays et à maintenir son intégrité, tout en exerçant sur lui une influence prédominante. Il espérait ainsi pouvoir s'y assurer, sans partage, une source précieuse de recrutement militaire »³⁵. Certes la diplomatie française contribue toujours ainsi à la tranquillité intérieure de la turbulente Confédération et au maintien de l'intégrité territoriale du Corps helvétique mais les choses se sont tout de même gâtées avec un Louis XIV beaucoup trop entreprenant au goût de la Suisse protestante. L'ambassadeur doit en permanence amortir les chocs comme lorsque la solde des troupes suisses est réduite à la suite du traité de Ryswick de 1697. Le marquis de Puyzieulx (1640-1719) résout le conflit relatif à la solde en 1699. Trop ostensiblement favorable aux catholiques, le *Roi Soleil*, s'attire l'hostilité des cantons protestants -à commencer par la puissante Ville-Etat de Berne- qui perdent plusieurs alliés, à commencer par Strasbourg intégrée à la France en 1681, tandis que Louis XIV multiplie les gestes d'intimidation, engageant les régiments suisses comme bon lui semble, faisant, notamment, construire en 1680 par Vauban, à Huningue, aux portes de Bâle, sur la rive gauche du Rhin, une imposante forteresse qui tiendra la grande cité rhénane sous le feu de ses batteries jusqu'en 1815. Pas question alors pour les diplomates français de s'installer à Berne -qui représente alors 1/3 du territoire suisse- et dont Versailles ambitionne de réduire la puissance³⁶. D'autre part, les ministres du roi et ses ambassadeurs s'efforcent de limiter les privilèges jugés à présent exorbitants, accordés depuis le XVe siècle au commerce helvétique en France. Même si elle ne participe pas officiellement aux conflits interreligieux de 1656 (première guerre de Villmergen) et de 1712 entre Confédérés catholiques et réformés, la diplomatie française (sur)veille en coulisses et s'attirent les foudres de Berne qui s'arrange pour que la principauté de Neuchâtel échappe aux Bourbons et soit dévolue au roi de Prusse en 1707, ce qui causera bien du tracas à la Confédération au siècle suivant. La paix d'Aarau de 1712 clôt l'ère des guerres civiles dites de religion, inaugurant les temps nouveaux de la *Pax Helvetica*. Cette paix établit l'égalité des deux religions, protestante et catholique. La France contribue au maintien de la coexistence, tout en empêchant l'hégémonie protestante, en contractant en 1715 avec sept Etats catholiques une alliance séparée dont l'article V fait du monarque français un véritable médiateur entre les Cantons. Par une convention secrète appelée le "Trücklibund" le vieux

³⁴ Johannes Dierauer, *Histoire de la Confédération suisse*, t. IV. Lausanne-Payot, 1913, p. 127.

³⁵ Tony Borel, *Une ambassade suisse à Paris...*, p. 257. Conclusion.

³⁶ *Recueil des instructions aux ambassadeurs et ministre de France*, vol. XXX : Suisse, Georges LIVET (éd.), Paris, Centre National de la Recherche Scientifique, 1983.

Louis XIV promet pour lui et ses successeurs « d'employer tous ses offices et toutes ses forces pour induire les parties », à savoir les deux blocs confessionnels, à rétablir le *statu quo ante*. Résultat des courses : les Suisses se figent sur leur position. La Confédération tombe en léthargie, entre dans la catégorie hors d'âge et n'est plus partie prenante aux traités internationaux. Au fur et à mesure que le Corps helvétique exhibe son incapacité à surmonter par lui-même ses problèmes, la France exerce un protectorat de plus en plus évident, visible et pesant qui empêche aussi bien sa dislocation que son renforcement. L'ambassadeur-médiateur influence une partie substantielle de la Confédération mais à géométrie variable. Les périphéries sont les plus exposées. Louis XV offre ses bons offices lors des troubles de Genève (1737-1738) et de Porrentruy (1740). Un Acte de Médiation pour Genève est ainsi signé en 1738 entre la France, Zurich et Berne. En 1781, la Cour de Versailles, par le truchement de son ambassadeur à Soleure, suit de très près la crise fribourgeoise consécutive à l'insurrection Chenaux³⁷, se tenant prête à intervenir au cas où la situation aurait dégénéré comme le révèle l'ampleur du dossier qui lui est consacré et consultable aux archives diplomatiques à Nantes³⁸.

Le renouvellement de l'alliance franco-suisse en 1777

La confiance ne règne plus. En 1729, l'ambassadeur Jean-Louis d'Usson, marquis de Bonnac (1672-1738), en poste de novembre 1727 à octobre 1736, profitant de l'euphorie des festivités entourant la naissance du dauphin, tente en vain d'entraîner l'ensemble des Confédérés au renouvellement de l'alliance. Le marquis, pourtant fort de son expérience de diplomate à Madrid et auprès de la Sublime Porte, échoue auprès de Leurs Souveraines Excellences des cantons protestants qu'il ne parvient pas à convaincre lors de la Diète de Baden en 1731. Il faut attendre le 25 août 1777, pour que la France parvienne à nouveau à renouveler l'alliance générale avec toute la Confédération. Le seul fait que le ministre des affaires étrangères dépêche à Soleure son frère, Jean Gravier de Vergennes (1718-1794) pour s'occuper du renouvellement de l'alliance, montre bien l'importance que la Cour accorde à cette union³⁹. Le renouvellement de 1777 est célébré avec le plus grand faste en la collégiale Saint-Ours de Soleure : le serment traditionnel est prêté par le marquis de Vergennes, ambassadeur de France, et par les représentants des Cantons, à commencer par Zurich (Escher d'Effikon) et l'avoyer de Berne, Nicolas Frédéric de Steiger.

Le traité de 1777 -ce que G. Livet a appelé « un des plus beaux fleurons de la diplomatie royale à l'époque de Vergennes »⁴⁰- institue une véritable alliance défensive, Vergennes ayant fait de l'alliance générale avec les Suisses un des chaînons de son système anti-anglais⁴¹. Comme en témoigne d'ailleurs les instructions que Vergennes donne au vicomte Polignac (1717-1802), le successeur de son frère à Soleure et qui y restera de décembre 1777 à juin 1784: « Le but principal des précédentes alliances était de se procurer des troupes. Les vues politiques n'y sont jamais entrées que comme accessoires. L'esprit de la nouvelle alliance est entièrement différent. La sûreté de notre frontière... l'immobilité d'une nation belliqueuse, la neutralité du territoire

³⁷ Du nom du patriote gruérien Pierre-Nicolas Chenaux (1740-1781) qui tenta de soulever la Gruyère contre la domination du Patriciat de Fribourg. Son échec lui coûta la vie.

³⁸ Archives diplomatiques de Nantes, fonds Berne, « Troubles de Fribourg ».

³⁹ Vergennes reviendra comme ambassadeur à Soleure en 1786.

⁴⁰ Georges LIVET, *Recueil des Instructions...*, Intr., p. XXXIII.

⁴¹ Voir la thèse de Philippe Gern : *Aspects des relations franco-suissees au temps de Louis XVI. Diplomatie. Economie. Finances*, Imprimerie Paul Attinger, Neuchâtel, 1970. Voir également: Henry MERCIER, "Histoire du renouvellement de l'alliance générale entre la Couronne de France et les Ligues suisses et leurs Alliés (1764-1777)", *Revue d'Histoire Suisse*, 1936, t. XVI, pp. 167-202.

suisse, voilà l'objet direct et capital de cette union »⁴². Bien avant que n'éclate la Révolution, certains cantons résistent aux nouvelles réalités qu'ils doivent affronter. A la veille de 1789, l'antique Confédération, cherche à durer. Le maintien à tout prix du *statu quo* dans ses rapports avec la France lui semble une garantie suffisante. Ainsi donc même sans les effets de la Révolution sur cette institution militaire, celle-ci est condamnée à disparaître sous sa forme actuelle. Sans la Révolution qui lui offre l'opportunité de finir sinon en beauté du moins avec un certain panache, qui sait comment un service de France vieilli et inadapté aurait affronté l'ère de son indispensable reconversion et adaptation.

La neutralité armée devient alors un principe essentiel de l'alliance faisant du Corps helvétique un Etat capable d'assurer la défense de son territoire. Bien plus que la paix de 1712 entre catholiques et protestants suisses, le renouvellement du traité d'alliance en 1777, en réunissant l'ensemble des cantons autour d'une même table de négociation, permet aux Suisses des différentes confessions de renouer solidement le fil ténu du lien confédéral, quand bien même les catholiques refusent à cette occasion que Genève, Neuchâtel et l'Evêché de Bâle participent à l'alliance avec la France et que leurs territoires soient inclus dans la garantie du territoire fédéral. A remarquer que l'alliance franco-suisse est, pour la première fois, rédigée toute entière en français, premier pas vers la notion de l'égalité des langues au sein de la Confédération.

Le traité d'alliance du 28 mai 1777 laisse en suspens la question des privilèges économiques, ce fruit de l'alliance devenu pomme de discorde. Comme l'a remarqué Jean Chagniot, qui s'est penché avec attention sur ce problème, « la plupart des privilèges étaient cependant formulés de façon si ambiguë que leur interprétation dépendait du rapport de forces entre la monarchie et les cantons »⁴³. Au fil des siècles, les divers privilèges furent de plus en plus remis en question⁴⁴. L'évolution des mentalités percevait de plus en plus mal cette curiosité locale suisse en France. L'esprit du temps ne pouvait s'accommoder encore longtemps des privilèges suisses en France. Le « commerce franc et libre », qui permettait artificiellement aux commerçants suisses de déployer leurs activités sur territoire français, est sérieusement malmené et ce, avant même que n'éclate la Révolution. Comme l'explique Alfred Ruffer: « Pendant 250 ans, la monarchie française avait accordé dans ses relations avec les cantons suisses, la primauté à la politique sur l'économie. Ce ne fut qu'à la veille de sa chute qu'elle changea de système en subordonnant les considérations politiques aux intérêts mercantiles. Elle ébranla par là les fondements de son alliance avec la Confédération suisse »⁴⁵. La « constante affection » proclamée par le Roi dans son édit du 5 décembre 1781, entré en vigueur le 1er janvier 1782, ne peut faire oublier l'extinction des privilèges qui l'accompagnent, même si les apparences sont sauves, ce qui a permis à A. Mathiez d'établir ce constat: « L'édit de décembre 1781 leur accordait même l'exemption de la milice, du guet, de la garde et du logement des gens de guerre. Ils pouvaient acquérir des biens-fonds à l'instar des nationaux, exercer des métiers, professions et industries, "sans renoncer pour cela à leur qualité de Suisses que leur séjour en France ne saurait leur faire perdre" »⁴⁶.

⁴² AAE, CP, Suisse, vol 395, fol. 416. "Mémoire pour servir d'instructions au vicomte de Polignac allant résider à Soleure, 12 novembre 1777".

⁴³ Jean CHAGNIOT, "La place du régiment des Gardes-Suisses dans l'histoire des relations politiques entre le Royaume de France et les Louables Cantons", *Carnet de la Sabretache*, no 94 E, 4e trimestre 1988, p. 103. Voir aussi la communication de Jean CHAGNIOT: "Le régiment des Gardes dans l'alliance Franco-Suisse" in: *Colloque Les Gardes Suisses et leurs familles...*, p. 149-153.

⁴⁴ Voir à ce sujet S. BURKART, "Les relations franco-suisse...", pp. 16-23 et 41-50.

⁴⁵ RUFER A., "Le projet de traité franco-suisse de 1799" in *Commission de publication des documents sur la vie économique de la Révolution*, Paris, 1945, pp. 519-541.

⁴⁶ MATHIEZ Albert, *La Révolution et les étrangers*, pp. 8-9.

Le début de la fin pour le service de France

Philippe Gern a remarqué que « comparée aux alliances antérieures, celle de 1777 accorde beaucoup moins de place aux questions militaires. Ces matières sont réglées par des capitulations militaires conclues entre le roi et les cantons concernés. Le centre de gravité s'est déplacé. »⁴⁷ Dans les instructions données à Jean Gravier, marquis de Vergennes se rendant en Suisse comme ambassadeur du Roi (d'avril à septembre 1777), figure explicitement que l'«on ne dira rien ici des capitulations militaires, puisqu'on est parvenu à écarter du traité tout ce qui peut y avoir rapport. »⁴⁸ Modalités d'engagement, emploi des troupes, soldes et nominations des officiers furent ainsi passés sous silence. Le service de France a perdu de son importance et l'ambassade s'évertue à masquer cette perte d'intérêt. Interdit d'emploi outre-mer, le système militaire suisse en France se replie sur lui-même, d'où les difficultés rencontrées durant la décennie 1780 pour redéfinir, même timidement, les capitulations militaires qui en ont le plus grand besoin afin de répondre aux nouveaux besoins militaires de la France. En dépit des réformes de Choiseul, les troupes auxiliaires suisses ne sont plus, durant la seconde moitié du XVIIIe siècle, d'un très bon rapport qualité-prix, comme l'on dirait de nos jours. Ce n'est d'ailleurs plus une très bonne affaire pour le corps des officiers fortement endetté. La France désire le redimensionnement du service, l'adaptation aux nouveaux rapports de force à l'intérieur de la Suisse, la désagrégation des rentes de situation, une utilisation plus rationnelle de soldats étrangers. Autant de désirs préfigurant ce que sera la légion étrangère en 1831 et que les régiments non-avoués et les troupes affectées à des travaux pénibles d'intérêt général anticipent déjà.

La capitulation générale signée en 1764⁴⁹ arrive à échéance en février 1789. La Cour est lasse des privilèges helvétiques, comme en témoigne le Mémoire du Conseil de la Guerre que le Comte de Puységur a remis au Comte d'Artois, colonel général en titre des Suisses, et qui tendait « à assimiler les régiments suisses autant que cela se pourroit à la composition et à la force actuelle de l'infanterie française et étrangère de l'armée du Roi »⁵⁰. Le comte de Vergennes désire réunir enfin tous les « Suisses auxiliaires » en une seule capitulation. D'autres réformes étaient proposées du côté suisse, comme une plus équitable répartition des compagnies entre les cantons. Le problème du renouvellement des capitulations met (une fois de plus) en exergue les divisions du Corps Helvétique. Plutôt pétrifié dans ses institutions que vermoulu, il répugne à modifier les capitulations militaires que sous-tend le fragile équilibre confédéral. Militairement encombrant, politiquement non réformable dans l'immédiat, le système demeure diplomatiquement indispensable. Le désir de réformes est pourtant bien présent du côté français surtout, mais les négociations traînent en longueur jusqu'au déclenchement de la Révolution française qui vient singulièrement compliqué la donne et qui mettra fin bien tardivement à ce curieux statut privilégié des Suisses de France. Pour ne rien arranger, certains cantons profitent de la faiblesse passagère du pouvoir exécutif pour faire monter la pression. Il est vrai qu'il en va de leur existence même car les projets relatifs à la réorganisation des Gardes suisses vont tous dans un sens défavorable aux cantons patriciens, dans la mesure où ils facilitent à tous les

⁴⁷ Philippe GERN, "Le ministre Vergennes et la Confédération suisse: le renouvellement de l'alliance en 1777". Colloque de Paris, 1987: " Vergennes et la politique extérieure de la France " in *Revue d'histoire diplomatique*, 1987, no 3-4, p. 349.

⁴⁸ AAE, CP, Suisse 426: "Mémoire pour servir d'instructions...".

⁴⁹ Sur les capitulations voir Christian SCYBOZ: « Les capitulations militaires entre la France et la Suisse du XVème au XIXème siècle. » Séminaire d'Histoire du Droit de l'Université de Fribourg (CH), 1988, 50 pages.

⁵⁰ Cf. G. LIVET, *Recueil des Instructions*, p. 434.

cantons, indistinctement, l'accès aux compagnies et aux places de l'Etat-major, réservées jusqu'alors à un petit nombre d'élus issus du cercle étroit de quelques familles privilégiées.

Les Suisses en Révolution française

Avec la Révolution française, les « bons compères », comme Henri IV aimait à nommer ses alliés helvétiques, censés être dans leurs montagnes d'intrépides défenseurs de la liberté, achèvent de se transformer dans l'imaginaire populaire, en machines de guerre, « mercenaires étrangers à la solde du tyran », selon la terminologie jacobine. Ils vont animer et colorer de leur sang quelques séquences marquantes, quelques grands lieux de mémoire de la France en Révolution. Armés jusqu'aux dents mais armes à double tranchant entre les mains indécises de Louis XVI, les soldats suisses furent les catalyseurs du mécontentement. Que serait le 14 juillet 1789, sans les 32 fusiliers de Salis-Samade défenseurs de la Bastille? A Soleure précisément, la représentation diplomatique devient un enjeu pour les forces en présence. Elle doit gérer le mécontentement grandissant des autorités cantonales et éviter que leurs orientations nettement contre-révolutionnaires ne dégénèrent en hostilités ouvertes au risque de mettre en péril la désormais fragile équilibre des relations franco-suisse. De Paris, l'administrateur des troupes suisses et colonel de la Garde suisse, Louis-Auguste Augustin d'Affry (1713-1793) seconde la diplomatie française et relaie un message de modération auprès des Cantons intéressés au maintien du système militaire suisse en France mais tentés par l'aventure contre-révolutionnaire. A l'époque, l'ambassade perd de son importance pour la France. Charles-Olivier de Saint-Georges, marquis de Vérac (1743-1828), ambassadeur du 25 août 1789 au 21 juin 1791, se place sous l'influence des émigrés, nombreux à Soleure. Il entre en dissidence après la suspension du roi et cherche à faire déloger de l'hôtel des ambassadeurs, le chargé d'affaires Théobald-Jacques Justin Bacher (1748-1813), acquis au nouveau régime et présent à Soleure depuis 1777⁵¹. Son successeur, François de Barthélemy (1747-1830), arrive en Suisse en janvier 1792 et y restera jusqu'en mai 1797, soit une éternité en temps révolutionnaire ! En proie à l'hostilité croissante des Soleurois, il doit se résoudre en 1792 à dénoncer le bail de location de l'Hôtel des ambassadeurs (Ambassadorenhof) et, après avoir séjourné à l'hôtel de la Couronne « Die Krone » qui avait souvent abrité dans le passé des représentants du roi, Barthélemy quitte ostensiblement Soleure pour se replier provisoirement sur Baden, bailliage commun dans l'actuel canton d'Argovie, où se réunit la Diète. C'en est fini de ce qui fut si longtemps le cœur social et culturel de Soleure. Il sert actuellement de bâtiment administratif. Soleure est encore de nos jours surnommée la « Ville des Ambassadeurs ».

10 août 1792 : destruction de la Garde suisse, chute de la monarchie et suspension de l'Alliance

Il y a aussi un avant et un après dix août 1792. Pour les deux pays, en leur propre histoire, plus rien ne sera comme avant. Ce jour là, le régiment des Gardes-Suisses se retrouve piégé dans le palais des Tuileries à Paris par des révolutionnaires à la recherche d'une journée spectaculaire et sanglante afin d'abattre définitivement la monarchie. Perçus comme une 5^e colonne au cœur d'un Paris menacé d'exécution militaire par le manifeste de Brunswick, tandis que les armées autrichiennes et prussiennes enfoncent les lignes françaises, 900 Gardes livrent un combat désespéré pour Louis XVI qui les sacrifie en leur ordonnant de rendre les armes en plein combat. A la suite de cette tragédie, l'Alliance renouvelée en 1777 est suspendue -et non rompue- et les troupes suisses licenciées rentrent au pays. Le 10 août et les tueries de septembre ont brisé les

⁵¹ L'ordre d'expulsion prononcé contre lui en 1792 fut par la suite annulé. Installé à Bâle, il organisa dès 1793 un service de renseignements efficace pour le compte de la République française et joua ensuite un rôle essentiel dans la conclusion de la paix de Bâle, en 1795, aux côtés de François Barthélemy.

vieux liens sentimentaux et historiques qui liaient la monarchie capétienne au Corps Helvétique. C'est le premier grand coup porté par la France à la Suisse. Plus rien ne sera comme avant. Les autorités françaises ont pleinement pris la mesure de l'ampleur du désastre et s'emploient immédiatement après les tragiques événements à en limiter les effets désastreux. Partant, la politique ménageant la Confédération instaurée par les rois de France est poursuivie, dans les faits plus encore que dans les discours, par les autorités révolutionnaires. Brissot, chargé de présenter à l'Assemblée nationale le rapport relatif au licenciement de ces régiments⁵², comprend que « L'aristocratie suisse ne nous pardonnera jamais la vengeance du peuple dans la conspiration du 10 août. » Brissot prend acte d'un fait irrémédiable, à savoir que « le complot du 10 août a détruit tout espoir de renouveler les capitulations entre les Suisses & nous »⁵³. Brissot tient cependant à minimiser le licenciement qui se prépare en distinguant la fin des capitulations de la préservation de l'alliance : « La rupture d'ailleurs de nos capitulations à l'égard des troupes suisses n'entraîne point celle de notre traité d'alliance du mois d'août 1777, puisque cette rupture y a été prévue par l'article X ». En fait, la Législative abolit ce que l'Ancien Régime cherchait déjà à réformer en profondeur. A ce titre, la Révolution concrétise des choix antérieurs à 1789. Les autorités issues de la seconde Révolution prennent toutefois les mesures d'accompagnement susceptibles d'atténuer les effets négatifs du décret de licenciement qui suit la tragédie du 10 août. Le principe du règlement des pensions de retraite dues au régiment de Watteville est rapidement adopté et l'ambassade sera chargée de régler ponctuellement ces pensions de retraite. Le régiment de Steiner est licencié avec plus d'égards que n'en autorisent les circonstances. Zurich et Berne, les deux puissants cantons de Suisse, sont ainsi ménagés et les premiers servis. Loin de manifester une attitude cynique ou naïve, ces signes de sympathie adressés aux Suisses durant les mois qui suivent la tragédie du 10 août témoignent de la volonté de limiter les dégâts collatéraux, de sauver ce qui peut l'être encore des relations franco-helvétiques et de préparer l'avenir. Dans le même esprit, le rapport du Girondin Brissot relatif au licenciement n'a rien d'agressif ni d'injurieux comme on le croit trop souvent en Suisse, sans l'avoir lu. Des auteurs, à l'instar d'un J.-L. Pillard, ont ainsi cru que c'est par dérision que les Suisses ont été « remerciés de leurs services au nom de la Nation française. »⁵⁴ Le 20 août, l'Assemblée a en effet décrété, sur le rapport de Brissot, que « les régiments suisses ou de pays alliés de la Suisse, cessent d'être comme tels au service de France » (article 1). Du côté français, on multiplie les gestes d'apaisements. Tandis que la tension monte au sujet de Genève en marge de l'invasion de la Savoie, les Français s'efforcent de s'appuyer sur les traités comme dans la question du Porrentruy pour légitimer leur action. Dans ce cas précis et un premier temps, seule la partie de l'évêché de Bâle non comprise dans la neutralité suisse sera occupée. A la séance du 16 octobre 1792, Brissot réaffirme la volonté de la Convention d'éviter une guerre avec les Suisses: « Surtout avec les Suisses; car une guerre entre pays libres seraient un scandale affligeant pour l'humanité. Il ne doit pas déshonorer le berceau de la liberté française, au moins, et quoiqu'il arrive, elle n'aura jamais à se reprocher de l'avoir provoqué »⁵⁵. Le 9 octobre 1792, la Convention manifeste publiquement ses sentiments pour ses « frères et alliés » dans une « Adresse de la Convention nationale de la République aux Treize Cantons Helvétiques », rédigée par Mailhe, où elle plaide la cause de la République française auprès de la République des Suisses, « une nation que la nature semble avoir destinée à être leur éternelle alliée »⁵⁶.

⁵² Page 3 du « Rapport fait au nom de la Commission extraordinaire des Comités diplomatiques et militaires le 20 août 1792 sur le licenciement des régiments suisses au service de la France par J.-P. Brissot, député », 11 p. BN Paris: Le 33 3 V ou AAE, CP, Suisse, 428. *Ancien Moniteur*, t. XIII, p. 482.

⁵³ J.-P. BRISSOT, « Rapport fait... », p. 34.

⁵⁴ PILLARD J.-L., *Les frontières...*, p. 42.

⁵⁵ *Moniteur Universel de Paris*, no CCXLII, 17 octobre 1792, t. IV, p. 52.

⁵⁶ *Moniteur Universel de Paris*, no CCLXXXIII, t. III, p. 88-92 ou *Moniteur*, t. XIV, p. 162..

Grâce à son habileté et son empathie pour les Suisses Barthélemy parviendra à éviter leur entrée en guerre aux côtés des Coalisés.

Dans un premier temps, le manque de cohésion des cantons suisses contribue en apparence à calmer des esprits que le sort réservé à la Pologne n'encourage guère aux réactions intempestives. Quelque soit l'opinion que l'on peut émettre ponctuellement à l'égard de la France, les Suisses savent que le bouclier de l'Alliance empêche la Confédération d'éclater et même si la France donne l'impression de dominer sans partage, l'alliance éloigne surtout toute idée de partage des terres suisses sur le modèle en cours pour la Pologne à la fin du XVIII^e siècle. En raison de ses structures délétères, la Suisse était pourtant toute désignée pour subir le même sort. C'est au moment où les forces coalisées semblent l'emporter, en ce début septembre, et que les Suisses avaient toutes les raisons de se joindre à elles, qu'ils refusent de prendre part à l'hallali. Les Suisses, en s'abstenant de placer délibérément leurs troupes sous la coupe des contre-révolutionnaires, et les autorités françaises, en les sauvegardant d'un humiliant désarmement ou d'un nouveau massacre, montrent chacun à leur manière une volonté de préserver l'avenir des relations franco-suisses. Les cantons se refuseront toujours à permettre une utilisation des troupes suisses dans un sens hostile à la France et même à cautionner la désertion. La politique du pire voulue par les extrémistes ne plait guère au puissant et pragmatique canton de Zurich, si peu soucieux de partir à l'aventure qu'il envoya un « moratoire » au régiment de Steiner, « pour prêcher contre la désertion »⁵⁷. Après le 10 août, dans l'impossibilité pratique de répondre aux événements, autrement qu'en affectant de ne point les subir, les Suisses s'enferment dans une passivité, reflet cruel de leur impuissance et de la sclérose des institutions, au moment même où la France, garante de son intégrité, transforme radicalement son propre régime politique et emporte tout sur son passage.

L'ambassade devient virtuelle

Grand atout dans la manche de la diplomatie française : l'ambassadeur François Barthélemy, devenu sans résidence fixe depuis qu'il suit la Diète dans ses pérégrinations de Baden à Bâle. Avec subtilité, il tempore tant qu'il peut, pliant sous les brimades sans céder à la moindre provocation, se maintenant contre vents et marées. Depuis la suspension des relations diplomatiques entre la France et les cantons suisses par la Diète en septembre 1792, l'ancien ambassadeur de France reste l'agent indirect de la France près le Corps Helvétique, en relations constantes avec le bourgmestre de Zurich. C'est, rappelons-le, le seul diplomate de profession que la Révolution laisse en poste sans interruption. Barthélemy se maintiendra à son poste jusqu'à sa nomination au Directoire en juin 1797. Sa présence reste indispensable du point de vue suisse, ne serait-ce que pour valider les certificats de licenciement des soldats des régiments dissous et leur assurer le versement de leurs pensions, sous condition de ne pas servir les forces coalisées. Tant bien que mal, il parviendra à faire passer l'improbable message officiel selon lequel, les Français se sont livrés, le 10 août, à un acte de légitime défense à l'encontre d'un régiment des Gardes manipulé par les ennemis du bien public. La politique temporisatrice de Barthélemy, « der gute Schutzgeist der alten Eidgenossenschaft » (le bon esprit protecteur de la vieille Confédération), pour reprendre la formule d'E. Bonjour⁵⁸, s'appuie essentiellement sur les neutralistes et sur le Vorort de Zurich, tout en ménageant avec le plus grand soin le gouvernement bernois, à travers lequel passe la ligne de partage d'influence entre la France et

⁵⁸ Edgar BONJOUR, *Europäisches Gleichgewicht*, S. 22.

l'Autriche et où se recrute ce que le Bâlois Peter Ochs nommera plus tard le « parti austriaco-fanatisme de la Suisse. »⁵⁹

Après la canonnade de Valmy, le vent a tourné et les Suisses ont senti le vent du boulet. Le 17 octobre, Barthélemy estime que « les douleurs commencent à se modérer » et que « l'aigreur occasionnée par les événements du 10 août se serait assez promptement calmée en ne parlant plus de cette journée et en laissant au temps le soin de guérir les blessures particulières qu'elle a faites »⁶⁰. Une série de victoires françaises suffit à refroidir définitivement les instincts belliqueux des Confédérés.

La disparition de la Suisse ne peut être envisagée par la France. Raison pour laquelle, la Suisse est épargnée pendant toutes ces années par le déferlement des troupes de la République, alors même qu'elle se trouve aux portes de la France, aux avant-postes de la Contre-révolution. Que la Suisse soit devenue dans les faits un Etat "neutre" proche des puissances coalisées n'est pas le plus important. En ménageant la neutre Helvétie, le temps de son propre enracinement, et en jouant corollairement sur l'apparente similitude des deux pouvoirs républicains, le nouveau régime en France crée une bienheureuse filiation fictive entre lui et les diverses républiques existantes. Même Robespierre en 1793 assimile fictivement la Suisse au modèle républicain et démocratique et envisage de renouer des liens militaires avec les Suisses⁶¹. La France révolutionnaire réinvente alors, au fur et à mesure de ses besoins et pour son usage interne, une république suisse amie naturelle. Le Comité de Salut public s'acharne à maintenir la Suisse en neutralité même fictive, quitte à fermer les yeux sur l'attitude des aristocrates suisses qui tolèrent les activités subversives des émigrés et des entailles à la neutralité par les ennemis de la Révolution dans le cadre d'un plan destiné à porter à la République française un coup décisif sur la frontière des Alpes et du Jura, et à entraîner les Suisses dans la guerre⁶². L'offensive diplomatique du Comité de salut public en l'an II prend un triple aspect dont chacun, à des degrés divers, passe par la Suisse. Il s'agit en effet de multiplier les « envoyés chargés de renouer les fils du dialogue diplomatique rompu par les guerres révolutionnaires », de préparer « des ouvertures de paix en direction des principaux belligérants », de diffuser « en Europe des principes 'modérés' de la diplomatie républicaine »⁶³. C'est ainsi que Barthélemy négocie avec succès avec la Prusse en janvier 1795 le traité de Bâle qui met fin à l'isolement quasi complet de la France sur la scène diplomatique.

La neutralité de la patrie en danger

N'en reste pas moins que la fin officielle du service militaire des Suisses en France laisse un grand vide dans les relations franco-helvétiques. Là où le roi rassurait, la *très Grande Nation* fait désormais peur à la *toute petite nation*. Même si des relations économiques subsistent, le cœur n'y est plus. L'invasion tardive de 1798 du territoire suisse inviolé depuis 1444 marque

⁵⁹ *Korrespondenz Ochs*, II, p. 341, Lettre à Reubell du 30 mars 1798.

⁶⁰ AAE, CP, Suisse, vol. 480, fol. 184. Ed. Jean KAULEK, *Papiers de Barthélemy*, t. I, p. 349. TUETÉY, IV, no 2514, p. 319. Voir aussi AAE, Suisse, 341, fol. 101/Copies Rott, Neuchâtel, 8 RO I 67.

⁶¹ Voir à ce sujet notre texte : « Les soldats suisses au service de France entre 1792 et 1798 ». In 2. Helvetik-Kolloquium-2e Colloque Helvétique. Bundesarchiv Bern/Archives Fédérales à Berne, 3 juillet 1993. In: *Souveränitätsfragen-Militärsgeschichte/La souveraineté en question-Histoire militaire*, Basel, Frankfurt am Main, Helbing und Lichtenhahn, 1995, S. 135-153.

⁶² Voir par exemple, en collaboration avec Evelyne Maradan: « Fribourg, le Grand-Sautier Müller et le trafic de faux assignats durant la Révolution française » in: *Les Müller, de Fribourg. Histoire d'une famille patricienne, 1530-1992*, par Benoît de Diesbach Belleruche, Serge de Müller, Evelyne Maradan et Alain-Jacques Tornare. Intermède Belleruche, Fribourg, 1992, p. 87-95.

⁶³ Virginie Martin, « La République a-t-elle voulu la guerre » in « Dix années qui ont changé le monde. La Révolution française ». *Les collections de l'Histoire*, no 60, juillet 2013, p. 79.

un tournant dans les relations franco-suisse. L'effondrement suisse démontre de manière éclatante la faiblesse confédérale que dissimulaient traditionnellement les effets induits et cosmétiques de l'alliance. Le Directoire impose les principes généraux de l'Etat unitaire, sous la forme d'une République Helvétique qui durera officiellement du 12 avril 1798 au 10 mars 1803. Le prix à payer sera élevé puisqu'en s'en remettant à une puissance étrangère, les Suisses favorables au changement durent asseoir un régime formaté au bénéfice de cette dernière. Concrètement, la Révolution Helvétique met fin à l'imbroglio féodal en abattant la domination de droit divin exercée par les familles patriciennes des Villes-Etats et a permis aux différentes parties de la Suisse de se reconstituer sur un mode équitable et égalitaire. Le nouveau découpage territorial du pays résulte de la volonté de la France de (re)structurer un espace helvétique qui soit plus facile à contrôler. De treize interlocuteurs cantonaux, sans compter les alliés, on passe à un partenaire unique.

Nouveau régime, nouvelle alliance : Le contre-productif Traité d'alliance offensive et défensive

L'ambassade devient aussi mouvante que l'est la structure helvétique. En 1798, après Bâle, l'ambassadeur se retrouve à Aarau puis Lucerne au gré du déplacement du centre de gravité des autorités helvétiques. Joseph Mengaud, qui avait remplacé Barthélemy, est lui-même rappelé en mai 1798 et son successeur Henry Perrochel se fixe à Berne en juin 1799, avant d'être limogé en juillet. Le 19 août 1798/2 fructidor an VI, l'Helvétique conclut avec la France un catastrophique traité d'alliance offensive et défensive. C'en est provisoirement fini de la neutralité suisse. Le service de France est reconstitué par une convention sous une forme beaucoup moins gratifiante pour les Suisses.

La question de l'indépendance de l'Helvétie est réglée en 1801 sans que les Suisses aient été admis à la table des négociations, malgré leurs souhaits. Le traité de Lunéville du 9 février 1801 est un moment exceptionnel dans l'existence de la Suisse, comparable en effet, au traité de Westphalie. Par la paix de Lunéville, l'Autriche doit enfin se résoudre à reconnaître formellement l'indépendance de la Suisse après avoir, durant des siècles, fait peser une menace endémique sur son existence. Par l'article 11, en effet, la France et l'Autriche garantissent d'un commun accord l'indépendance des Républiques batave, helvétique, cisalpine et ligurienne et la faculté donnée aux peuples qui les habitent d'adopter telle forme de gouvernement qu'ils jugeront convenable. Ainsi, la séparation est reconnue en droit pleinement et sans ambiguïté. Enfin, sous la pression exercée par la diplomatie française, la députation impériale réunie à Ratisbonne depuis le mois d'août 1802, admet, le 25 février 1803, l'abolition du reliquat des droits de suzeraineté de l'Empire sur les couvents et les évêques. La fin du Saint Empire romain germanique (1806) sous l'Empire français règle définitivement la question du lien entretenu par la Suisse avec l'Empire germanique. La reconnaissance de l'indépendance helvétique par l'Autriche est la condition *sine qua non* qui va amener notre patrie à son statut définitif sur le plan international en 1815 au Congrès de Vienne qui accorda officiellement la neutralité à la Suisse. En privant de plus l'Autriche du Frickthal, donc de son axe de pénétration dans la Suisse du nord-ouest et en incorporant à la Suisse l'enclave autrichienne de Tarasp en basse Engadine, la France enlève à l'Empereur d'Autriche de forts moyens de pression.

Les premières années du XIX^e siècle comptent parmi les plus étonnantes et les plus déterminantes de l'histoire suisse, caractérisées par une série de quatre coups d'Etat, soutenus voire ourdis par l'ambassade de France. Le premier coup de force, le 7 janvier 1800, permet aux républicains modérés d'évincer Frédéric-César La Harpe. Privé de base constitutionnelle après cette première violation de la Constitution, la République helvétique dirigée par une Commission exécutive de sept membres, erre désormais sans fondement légal

solide et entre pour une durée de trois ans dans une période de profonde incertitude, où toute mesure demeure suspendue et provisoire dans l'attente d'une réforme constitutionnelle voire d'une toute nouvelle constitution, que Bonaparte verrait bien beaucoup plus souple. Pas moins de cinq projets constitutionnels jalonnent la période. Bien incapables de trouver un terrain d'entente pour reformuler la Confédération sur de nouvelles bases au tournant du XIXe siècle, les Helvètes profondément divisés s'en remettent une fois de plus à la France pour se maintenir à flot de l'histoire.

Le 1^{er} Consul accorda beaucoup d'intérêts à la République Helvétique, le dossier helvétique accaparant durant de longs mois Napoléon Bonaparte et ses meilleurs diplomates à deux reprises, d'abord en 1801, puis à nouveau fin 1802 début 1803. Du côté helvétique, de l'idéalisme parfois, du professionnalisme rarement ! Il avait fallu attendre l'avènement de la République Helvétique en 1798 pour voir se constituer une représentation diplomatique et un ministère des relations extérieures. Raison pour laquelle l'on perçoit un certain amateurisme chez ces négociateurs improvisés, y compris ceux remplis de bonne volonté. Alors que la plupart des Puissances européennes développent une politique étrangère active, la Diète du Corps Helvétique ne possède aucune diplomatie permanente. L'ancienne Confédération ne dispose que de quelques personnalités isolées pour défendre ses intérêts auprès des Souverains étrangers. L'abolition des frontières cantonales ne transforme pas automatiquement en Helvète assumé le délégué envoyé à Paris, toujours issu d'un terroir formateur mais dénué la plupart du temps d'envergure nationale, alors que les patriotes helvétiques sont chargés d'élaborer une nouvelle charte pour le pays tout entier. Incapables de se réformer eux-mêmes, les Helvètes sont alors entièrement tributaires des bonnes intentions du futur empereur des Français. Force est de constater que les Suisses se sont longtemps montrés incapables d'établir par eux-mêmes un consensus, comme le constate avec amertume, le landammann Dolder, dans un envoi du 10 décembre 1802 à Duquesnois : « Il est malheureux, il est cruel de penser que des pygmées comme nous autres Suisses, ne savent jamais s'entendre et ne le sauront jamais. Mr. Verninac connaît à cet égard mon opinion. Nous avons tous les vices pour mériter d'être gouvernés par une verge de fer, et aucune des vertus nécessaires pour nous gouverner nous-mêmes ». Citons justement l'ambassadeur français Verninac: « Qu'espérer d'un pays où tout individu ne porte rien d'autre, dans les affaires publiques, que ses passions et ses vues particulières, où les plus grands intérêts sont sacrifiés aux plus misérables motifs, où le bien général n'est pas même pris pour prétexte. Qu'attendre d'un peuple qui, après une révolution de quatre années n'a pas offert un seul homme dont les talents aient pu éclairer la nation sur ses véritables intérêts (...) tous ces symptômes de dissolution ont frappés ceux mêmes parmi les Suisses qui sont restés froids au milieu de la conflagration générale »⁶⁴.

Le traité de la Malmaison de mai 1801 est au final une forme de compromis entre le penchant fédéraliste des conseillers de Bonaparte, -Talleyrand et Hauterive, chef de la division politique au ministère des relations extérieures- et le Premier Consul lui-même favorable à l'époque à un projet de constitution sur les bases de l'unité de gouvernement tempérée par une administration décentralisée⁶⁵. Le gouvernement français, à la recherche du juste milieu, tenait à préserver l'essentiel c'est-à-dire « l'unité du gouvernement dans tous les objets qui sont d'un intérêt général pour l'Helvétie. » La nouvelle Constitution devait sauvegarder l'essentiel: « Toute distinction doit être supprimée entre ce que l'on appelait confédérés, alliés, sujets » et « qu'aux anciennes distinctions connues sous le nom de droits de bourgeoisie ou de souveraineté on substituera

⁶⁴ Archives fédérales, Berne, JI Nr. 208 I, Papiers de Verninac (1796-1805). “ Seconde partie du rapport sur les affaires d'Helvétie ”.

⁶⁵ Cf. Gérard Benz, « La constitution de la Malmaison », mémoire de licence dactyl., Genève 1963.

dans toute l'Helvétie un mode uniforme ou analogue de conditions d'éligibilité⁶⁶. » Le projet de constitution dit « de la Malmaison » du 29 mai 1801, concocté par des Suisses à Paris est en effet la matrice des constitutions futures de la Suisse contemporaine. Elle sert de base à l'Acte de médiation de 1803 qui fut à son tour le modèle de projet de révision de 1832 et 1833, d'où est sortie la Constitution de 1848. Ce compromis entre le système centralisateur et les aspirations fédéralistes des Suisses ne fut jamais réellement appliqué. Certes, il aurait fallu imposer aux Suisses un texte fondateur et fédérateur qu'ils étaient incapables de faire appliquer sans arbitrage extérieur. L'ambassade s'abstint dans un premier temps d'ingérences ostensibles dans les affaires intérieures de l'Helvétie. La Diète helvétique de septembre 1801 aurait dû adopter la Constitution. Les blocages persistèrent. Dans la nuit du 27 au 28 octobre 1801 un coup d'Etat fédéraliste télécommandé par la France et soutenu par le général français Monchoisy et le ministre de France, Verninac ramène les adversaires de l'Helvétie au pouvoir et la Constitution du 29 mai, dite de la Malmaison, interprétée dans un sens fédéraliste. Un nouveau projet de Constitution est adopté par le Sénat en février 1802. Contre toute attente, il est surprenant de voir arriver au pouvoir en qualité de premier Landammann, le réactionnaire Aloïs Reding, qui s'était opposé aux Français en 1798 à la tête des petits cantons. Les vieux démons réactionnaires, l'emportant sur le réalisme politique, Aloïs Reding -dont le frère avait péri aux Tuileries le 10 août- se met à négocier avec l'Autriche, ce qui est intolérable du point de vue français. Aloïs Reding -ne faisant décidément pas l'affaire pour les Français- est renversé, le 17 avril, par un coup de force unitaire téléguidé par l'ambassade, essentiellement parce qu'il refusait obstinément de livrer le Valais à la France. Ainsi, le putsch fédéraliste de février 1802 fut suivi par réaction d'un coup d'Etat des unitaires en avril 1802 qui s'empressèrent de rédiger une charte dans l'esprit de ce parti, votée à Berne, le 30 avril 1802, par une assemblée de notables. Finalement, le 20 mai 1802 fut adoptée la *seconde Constitution helvétique*, une Constitution unitaire modérée qui s'apparente à l'orientation prise par les institutions fédératives à la fin du XIXe siècle. Cette constitution ne put cependant pas être mise en œuvre car Napoléon Bonaparte n'avait aucun intérêt à voir naître un Etat unitaire puissant qui nuirait à sa politique européenne et recherchait plutôt un « gouvernement tranquillisant »⁶⁷. A Berne, les diplomates français s'efforcent de maintenir un régime provisoire jusqu'à l'heure du règlement définitif de la question suisse dans le cadre de la pacification générale sur le continent suite à la paix européenne, rétablie par le traité d'Amiens du 23 mars 1802, entre la France, l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande. La guerre civile suit immédiatement le retrait des troupes françaises. Les partisans de l'Ancien Régime sont sur le point au début de l'automne de renverser la République helvétique. En désespoir de cause, Verninac envisage ni plus ni moins l'intégration de la Suisse à la France.

L'Acte de Médiation de 1803

Le Premier Consul, déterminé à reparamétrer la Suisse une bonne fois pour toutes, ordonne la cessation des hostilités. Le 30 septembre 1802, c'est un Premier Consul déterminé qui proclame à la face d'Helvètes déchirés par la guerre civile : « Je serai le médiateur de vos différends ». Pour reconstituer la Suisse, Napoléon Bonaparte convoque à Paris la *Consulta* (décembre 1802-février 1803) – terme corse cher à Bonaparte et signifiant « conférence au sommet » – qui accueille les députés des « partis qui divisent la Suisse ». Une soixantaine de députés des deux camps et venus de quasiment toute l'Helvétie y participent. Calamiteux constat : l'Helvétie, « en proie aux dissensions ne pouvait trouver en elle-même les moyens de se reconstituer »,

⁶⁶ Archives des Affaires étrangères, Paris, C.P. vol. 475, fol. 36. Rapport au 1^{er} Consul, 7 pluviôse IX.

⁶⁷ Cf. Lettre de Stapfer au Conseil Exécutif, Paris, 28 septembre 1800, Archives Fédérales, Berne, Archives Helvétique, Section VII, vol. 3360, no 337. Lettre du même à Bégos, ministre des relations extérieures, ibid.

déclare le préambule de l'Acte imposé à la Suisse. Il fallut bien imposer aux Suisses un texte fondateur et fédérateur qu'ils étaient incapables de rédiger tous ensemble. Le Médiateur en personne préside deux séances solennelles, au cours desquelles il fait preuve d'une connaissance approfondie de la Suisse et de ses problèmes. Le Premier Consul n'eut de cesse d'obtenir une Suisse pacifiée, raisonnablement affaiblie et tributaire de la France. L'Acte de Médiation est enfin signé le 19 février 1803, soit près de cinq mois après la convocation de la *Consulta*. Il faut reconnaître à Napoléon Bonaparte le mérite d'avoir compris la Suisse mieux que beaucoup de Confédérés. En cherchant avant tout à ménager les intérêts stratégiques de la France, le Premier Consul a su ainsi trouver pour la Suisse un compromis acceptable entre les aspirations nouvelles et les forces traditionnelles, dans le cadre d'institutions nettement d'inspiration fédéraliste.

Maintenir la paix intérieure fut une des priorités du général Ney envoyé en ambassade en Suisse. Il s'efforça d'abord d'éloigner le spectre de l'annexion pure et simple ou déguisée. Napoléon Bonaparte et Talleyrand ont tout prévu pour que d'Affry soit reçu avec les plus grands égards, « le Premier Consul voulant, mande Talleyrand à Ney, que nous honorions en lui une nation amie qu'il est de notre intérêt de concilier et d'attacher à la France ». Le 1^{er} mars 1803, d'Affry tout juste revenu de Paris, déjeune à Berne avec le général Ney⁶⁸, le ministre de France, qui avait reçu de nouvelles instructions. Sa consigne est de « donner le plus d'influence et de relief possible au landammann ». Ney lui confie qu'il mettra « beaucoup d'empressement à seconder son importante et délicate mission ». D'Affry trouva dès l'origine un appui et un conseil en Ney qui se montrait cordial et plein de prévenance. Ney suit d'Affry à Fribourg où il installe son ambassade pour le reste de l'année 1803, le Landammann changeant chaque année en fonction des 6 capitales tournantes. « Le nouveau premier landammann d'Affry, député de Fribourg, ayant manifesté le désir de transporter en cette ville le siège du pouvoir central, le général Ney n'y fit pas d'opposition et demanda même au ministre Talleyrand l'autorisation de mettre éventuellement le siège de la légation française à Fribourg, ce qui lui fut accordé »⁶⁹. Le général Ney s'installe à la fin de mars sur les bords de la Sarine, reçu comme un souverain au son du canon, les grenadiers français et la garde bourgeoise lui présentant les armes. Louis d'Affry aurait été bien isolé sans Ney, face à une tâche immense : restaurer son pays, lui faire accepter un nouveau régime dont son salut allait dépendre et peut-être même, le lui imposer, s'il le fallait. Reste encore à consolider le régime en lui conférant ses bases légales. Ney lui a fourni les conditions-cadres lui permettant de faire redémarrer la Suisse sur de bonnes bases. Ney joue dans la coulisse les forces de dissuasion à l'égard de ceux qui, tant à gauche qu'à droite ne se satisfont pas d'un régime apaisé et réconciliateur. Dès ses débuts, la Médiation rencontre l'opposition sourde d'une coterie composée surtout d'aristocrates bernois francophobes qui auraient voulu restaurer purement et simplement l'ancien régime.

Avec la collaboration du Landammann Louis d'Affry⁷⁰, ce soldat sut paradoxalement affermir l'édifice du nouveau régime par un art consommé du compromis, comme lorsqu'il supervisa la première Diète réunie à Fribourg de juillet à septembre 1803. Fribourg ayant l'honneur d'être le premier « Vorort » helvétique eut à ce titre l'insigne honneur d'accueillir la première Diète, le 4 juillet,

⁶⁸ Sur Ney, voir Bonnal (H.), *La vie militaire du maréchal Ney, duc d'Elchingen, prince de la Moskowa*, 3 vol., 1910-1914 ; Garros (L.), *Ney, le brave des braves*, Paris, 1955 ; Hourtoulle (F.-G.), *Ney, le brave des braves*, Paris, 1981 ; Bourquin (J.), « Le Maréchal Ney l'héroïque 'huluberlu' », in *Napoléon 1^{er}. Le magazine du Consulat et de l'Empire*, n°3, juillet-août 2000, p. 56-64.

⁶⁹ Bonnal (H.), *op.cit.*, *La vie militaire du Maréchal Ney...*, t. I, p. 390.

⁷⁰ Voir notre ouvrage avec Georges Andrey : *Louis d'Affry 1743-1810, premier landammann de la Suisse. La Confédération suisse à l'heure napoléonienne*, Editions Slatkine, Genève, 2003. Chapitre III : Louis d'Affry, premier landammann de la Suisse (1803), p. 145-213,

en l'église des Cordeliers. Le corps diplomatique est comme il se doit convié à la séance inaugurale. Sur l'estrade, l'avoyer a le général Ney, ministre de France, à sa droite et les ministres d'Espagne et d'Italie à sa gauche. Le général Ney annonce qu'il a reçu tous pouvoirs nécessaires pour renouveler avec la Diète un traité d'alliance défensive et une capitulation militaire inspirés de l'ancien régime et qui offriraient les mêmes avantages. Le traité sera conforme à celui de 1777. La capitulation, au lieu de n'être signée comme jadis par quelques cantons, le sera maintenant par tous. Cette première Diète fédérale est une véritable révolution culturelle. Finies les discriminations entre cantons et ex-territoires alliés, cantons primitifs et nouveaux venus, Alémaniques et Latins (Vaud, Tessin, Fribourg dans sa nouvelle version). *Née un 4 juillet* pourrait ainsi être le titre d'un film suisse traitant de l'émergence de l'Etat fédéral!

Les premiers travaux de la Diète fédérale

Ney ambassadeur veille aux grains afin d'éviter tout dérapage, certains cantons percevant à leur manière l'esprit de l'Acte de Médiation via les lois organiques d'application. La Diète supprime tout vestige d'administration centrale en rendant aux cantons les régales : poste, douane, monnaies, poudres et sels. Dans la pratique, le droit de cité et d'établissement est limité, car les cantons répugnent à intégrer d'autres confédérés, de tradition et de confessions différentes de la leur, et souvent d'une autre langue. Il n'y a pratiquement plus aucune liberté religieuse, aucune parité confessionnelle. Ney doit intervenir pour maintenir le principe de l'intangibilité des frontières intérieures de la Suisse contre l'avis de la Diète qui a autorisé les cantons à se faire des cessions de communes. L'homogénéisation du territoire suisse allait à l'encontre des intérêts des chapitres et abbayes qui ne voulaient rien moins que rentrer dans leurs privilèges et leurs juridictions d'avant 1798. Ils mirent de grands espoirs dans le catholique d'Affry mais le landammann fit passer l'intérêt supérieur de la Nation suisse avant toute autre considération, stimulé en la circonstance par Ney. Le conflit le plus grave opposa le prince-abbé de Saint-Gall, ami de l'Autriche au canton éponyme soutenu par Ney qui estima en la circonstance d'Affry quelque peu timoré et trop enclin à ménager les moines, de plus attaché à ne pas mécontenter la Cour de Vienne. Le canton de Saint-Gall resta possesseur des biens de l'ancienne abbaye. Entretemps, une sorte de ligue des réactionnaires avec Bernois, Zurichois, Waldstaetten, se regroupe autour d'Aloïs de Reding depuis le 17 juillet. « Ligue qu'il est essentiel de chercher à détruire et à paralyser » mande Ney à Talleyrand, car elle est dirigée contre la France et répand contre le landammann certaines rumeurs sourdes qui pourraient paralyser son action. Avec le concours de Ney, d'Affry empêche la Diète de s'enfoncer dans les querelles stériles pour se focaliser sur la reconstruction confédérale et le rétablissement du lien traditionnel franco-suisse.

La nouvelle et dernière alliance franco-suisse du 27 septembre 1803

En 1803, la nécessité de l'alliance franco-suisse se fait toujours sentir. Le point capital et le plus délicat à traiter dans cette Diète est donc l'alliance française et la capitulation militaire qui en découle. Une négociation longue et épineuse s'en suit sur fonds de concessions aussi étendues qu'inévitables, la question du traité soulevant bien des réticences dans les cantons. Ney veut faire aboutir le projet prioritaire le plus rapidement possible, afin notamment de conclure une nouvelle Capitulation militaire. La Diète n'est pas censée durer plus d'un mois. Ney comprend très vite qu'elle ne fonctionne pas comme simple chambre d'enregistrement des volontés consulaires et que les négociations vont prendre tout l'été. Emporter la décision sans brusquer personne, une vraie quadrature du cercle pour Ney habitué aux charges héroïques bien plus qu'aux manœuvres dilatoires que multiplient des députés à la Diète qui éprouvent des répugnances à traiter avec la France sortie pourtant de la Révolution. La ténacité des négociateurs suisses contraint Ney à solliciter de Paris de nouvelles instructions. De Fribourg, le 10 septembre 1803/23 fructidor an XI, Ney informe le « général Premier Consul » que les

négociations n'ont pas été faciles à mener : « Je peux enfin avoir l'honneur de vous annoncer, qu'après beaucoup d'explications et de peines, je suis parvenu à tomber entièrement d'accord avec la Diète helvétique pour le traité d'alliance défensive, ainsi que pour la capitulation militaire, que vous m'aviez chargé de négocier. Mais comme il ne m'a pas été possible de suivre à la lettre mes instructions, je n'ai pas voulu signer, avant d'en recevoir une nouvelle autorisation »⁷¹.

C'est dans la cité des Zaehringen que fut signée la paix perpétuelle de 1516 au lendemain des guerres d'Italie, et c'est également à Fribourg que fut élaborée la dernière alliance franco-suisse, à la veille des grandes guerres impériales, par l'entremise de Ney⁷². Qualifiée elle aussi de perpétuelle, l'alliance franco-suisse négociée durant l'été et signée le 27 septembre 1803 (4 vendémiaire an XII) peut être qualifiée de seconde Paix de Fribourg. Cet ultime traité d'alliance défensive d'une durée de cinquante ans sur la base de la paix perpétuelle de 1516 tourne la malheureuse et désastreuse page du Traité d'alliance offensif et défensif de 1798 !

Le renouvellement des Capitulations militaires⁷³

Le renouvellement de l'alliance s'accompagne d'une capitulation militaire censée garantir la longévité de la première. Ce 4 Vendémiaire an XII (27 septembre 1803), Napoléon Bonaparte rétablit formellement pour 25 ans les capitulations militaires, perpétuant l'une des composantes les plus originales de l'Alliance franco-suisse suspendue entre 1792 et 1798. La grande nouveauté réside dans le fait que les 19 cantons *capitulent* collectivement avec la France⁷⁴. Il s'agit d'un cas unique dans l'histoire de la Suisse. La Confédération s'engage à fournir à la France napoléonienne quatre régiments de 4 000 hommes chacun, « toujours au complet », enrôlés et équipés aux frais de la Suisse mais soldés par la France. Près de 30'000 Suisses ont servi l'empereur Napoléon durant son règne.

La Suisse apaisée de 1803 à 1813

Le rappel du général Ney est notifié au landammann le 10 décembre. Ney quitte Fribourg le 5 janvier 1804. D'Affry lui écrit le 28 décembre : « La Suisse pacifiée, l'ordre rétabli partout, la diversité des opinions se fondant chaque jour dans un esprit de modération et d'harmonie, notre marche assurée au dedans, nos relations au dehors devenues plus certaines et plus honorables, celles avec la France en particulier consignées dans deux traités que nos pères eussent acceptés comme nous, voilà, Général, ce que nous devons en grande partie à vos soins »⁷⁵. Le 2 janvier 1804, Louis d'Affry écrit au Premier consul : « Je me fais un devoir de dire au Premier Consul, que le général Ney l'a très bien servi dans sa mission en Suisse. Il a mérité les regrets de ceux qui ont eu à traiter avec lui ; il emportera l'estime générale de ma nation et je lui ai voué, après

⁷¹ AN, Paris, AF IV 1700, pièce 82 et AF, Berne, Paris P 361.

⁷² Voir à ce sujet notre article : « La dernière alliance franco-suisse signée à Fribourg le 27 septembre 1803 », in *1700, Bulletin d'information de la ville de Fribourg*, n°197, septembre 2003.

⁷³ Voir à ce sujet notre communication : « Emblématiques d'un service de France à son déclin : les dernières capitulations militaires, du Directoire à la Restauration (1798-1830) », in *Les nouvelles relations franco-suisse aux XIXe et XXe siècles. La Paix perpétuelle se poursuit*, Acte du colloque, 19-20 octobre 2001, Rueil-Malmaison, Société historique de Rueil-Malmaison, 2002, p. 56-81. Voir à ce sujet mon ouvrage : *Les Vaudois de Napoléon, des Pyramides à Waterloo, 1798-1815*. Préface du Président de la Confédération, le Conseiller fédéral Pascal Couchepin, Musée Militaire Vaudois, Cabédita, Yens sur Morges, 2003.

⁷⁴ Par décret du 17 octobre 1803 Fribourg ratifia « la Capitulation militaire entre la République française & les XIX Cantons Suisses ». Cf. *Bulletin des lois, décrets, arrêtés et autres actes publics du gouvernement du canton de Fribourg, op.cit.*, 1er volume, p. 161-176.

⁷⁵ Bonnal (H.), *La vie militaire du Maréchal Ney...*, *op.cit.*, t. 1^{er}, p. 403.

l'avoir connu, un attachement sincère»⁷⁶. En février 1804, les dernières troupes françaises évacuent le territoire suisse.

Le régime de la Médiation a disposé de dix années pour donner corps à la Confédération suisse. En alliant une forme politique d'inspiration fédéraliste à un minimum vital de composantes modernes issues de l'Helvétique, ce régime pose des fondements sur lesquels la Restauration ne pourra revenir. A noter que l'existence d'une Suisse plurilingue, mais aux langues inégalement réparties du fait de la prépondérance germanophone, justifie amplement l'élaboration de ce fédéralisme moderne fondé sur les principes de liberté-souveraineté et d'égalité. En imposant à la vieille Confédération d'essence germanique la reconnaissance de sa composante latine, l'Acte de Médiation a donné toute sa raison d'être à une Suisse plurilingue et fédéraliste, seule capable de justifier l'existence de la Confédération suisse à l'heure et au cœur des nationalismes exacerbés.

Un XIXe siècle en mouvement

Le temps qui s'écoule durant la première moitié du XIX^e siècle n'est qu'une suite continue d'efforts tentés pour couler l'ancienne Constitution fédérale dans un nouveau moule, mieux approprié aux besoins de son environnement européen. Malgré les apparences et les vicissitudes du temps, il existe une très grande continuité dans les relations franco-suisse sur le long terme, comme l'atteste deux périodes de profonds bouleversements. François de Barthélemy fut ainsi le dernier ambassadeur du roi des Français en 1792 et le premier de la République ; Auguste de Talleyrand (1770-1832) fut l'ambassadeur dévoué de l'Empereur puis du Roi auprès de la Confédération helvétique de 1808 à 1823. Il en alla tout autrement de leur lieu de résidence, où l'itinérance et la mobilité sont de mise. L'ambassade en mouvement renvoie à une histoire de Suisse mouvementée. Lorsqu'il propose de louer pour neuf ans « l'hôtel d'Herlac » (sic), le 6 Vendémiaire an 10, Verninac précise que « Les maisons du genre de celles qui peuvent convenir à la légation française sont fort rares, à Berne, et il en est résulté que les ministres français ont toujours eu beaucoup de peine à former leur établissement »⁷⁷. De Berne, Auguste de Talleyrand écrit le 20 janvier 1810 : « J'ai trouvé à Berne l'hôtel immense que les Ministres de France ont toujours habité, sans un meuble quelconque. J'ai été obligé d'acheter jusqu'aux glaces »⁷⁸.

La Suisse court à nouveau de gros risques en 1814-1815, quand les puissances coalisées s'ingèrent ouvertement dans les affaires helvétiques. Finalement, à la suite du Congrès de Vienne, le 20 novembre 1815, le second Traité de Paris garantit à la Suisse sa neutralité « dans l'intérêt de l'Europe ».

Contrairement à ce que l'on peut penser, le XIXe siècle est loin d'être un long fleuve tranquille. A défaut du ranz des vaches, les Suisses entonnent en France leur chant du cygne. Les Suisses accompagnent le roi Charles X dans sa chute lors des *Trois Glorieuses*, les 27, 28 et 29 juillet 1830. Le service de France, aboli en août 1830, n'étant plus là pour servir de variable d'ajustement lors des regains de tensions dans les relations franco-suisse, les conséquences sont quasi immédiates au point que les deux pays se retrouvent à plusieurs reprises au bord de l'affrontement armé quand l'îlot républicain helvétique accueille de nombreux réfugiés politiques. « Au début des années 1830, l'ambassadeur de Bombelles adresse des rapports alarmistes qui soulignent que les « puissances intéressées au repos de l'Europe » doivent prêter plus d'attention à ce qui se passe en Suisse, pays qui lui paraît un « danger réel pour le repos

⁷⁶ AN, Paris, AF IV 1700, pièce 10/AF, Berne, Paris Arch. P. 361.

⁷⁷ Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve, 750 SUP/151, no 7260.

⁷⁸ Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve, 750 SUP/151, no 7250.

des Etats limitrophes »⁷⁹. L'ambassade fait pression sur la Diète fédérale afin qu'elle respecte son engagement à expulser les auteurs de troubles exilés sur son territoire. Le 19 juillet 1836, le duc de Montebello menace Berne d'une intervention militaire qui indignent l'opinion publique, ce qui entraîne la fermeture provisoire de la frontière le 17 septembre. La question de la présence du prince Louis-Napoléon Bonaparte en 1838 faillit également dégénérer en conflit armé. La Suisse livrée à elle-même connaît même sa guerre de Sécession, quelques années avant les Etats-Unis. La guerre civile secoue le pays du 4 au 29 novembre 1847. L'armée fédérale commandée par le général genevois Guillaume-Henri Dufour (1787-1875) va mener une campagne expresse de 25 jours qui ne laisse pas à la diplomatie française de réagir en soutien aux cantons catholiques rebelles. L'Europe de Metternich, garante du Pacte de 1815, est abasourdie et totalement prise de vitesse par l'écrasement de l'alliance conservatrice. La Diète rejette l'offre européenne de médiation présentée par le truchement de la diplomatie française. Malgré les menaces de Paris, Vienne et Berlin, les Suisses tiennent bon et au final, il n'y aura pas d'intervention militaire européenne. Peu après éclate à Paris la Révolution de Février 1848, celle dite du « printemps des peuples » qui va secouer l'Europe et que les événements en Suisse anticipent.

En 1848, la Suisse a disposé enfin d'une fenêtre d'opportunité pour se réformer de fond en comble, en profitant d'une période de vide de pouvoir dominant en Europe continentale. En effet, la Suisse parvient à se reconstituer sur de nouvelles bases, non seulement parce que les grandes puissances européennes sont occupées avec leurs propres mouvements révolutionnaires, mais en raison de l'absence d'un leadership en Europe occidentale. La France reste bien présente quoique en arrière-plan. Quand vient le moment de créer enfin une monnaie nationale, la Suisse prend pour référence la monnaie française préférée au florin d'Europe centrale, en introduisant le franc suisse comme monnaie unique et commune en 1851-1852. Le système décimal hérité de la Révolution française, est adopté en 1868 et entre en vigueur en 1874.

Les préoccupations des agents de l'ambassade continuent à porter sur des questions de séjours de Français en exil comme lors de la vague de réfugiés politiques Français des années 1849 et 1852. Quand disparaît la Seconde République française, la Confédération reste le seul pays à ne pas vivre en monarchie. La Suisse démocratique est le refuge de républicains français évidemment hostiles à l'empereur Napoléon III, lui-même ancien exilé français en Thurgovie. Pas étonnant que la Suisse passe alors aux yeux des Chancelleries européennes comme le repaire de dangereux révolutionnaires et que des pressions s'exercent sur Berne pour les expulser par l'intermédiaire de l'ambassade de France! En 1859, l'affaire de Savoie oppose la France à la Suisse. Mais l'action de la France continue d'être globalement positive pour la Suisse. En 1857, lors de la conférence internationale de Paris, le roi de Prusse, souverain personnel de la principauté de Neuchâtel, renonce enfin à ses droits. C'est la fin de la double allégeance de Neuchâtel, désormais canton suisse à part entière. La laborieuse séparation de Neuchâtel d'avec les Hohenzollern (1848-1857) contribue au rapprochement des Confédérés, conscients de la montée en puissance des Prussiens et de la nécessité de se réunir. Les Suisses alémaniques acceptent le fait qu'ils ne sont pas les seuls et uniques dépositaires de l'identité nationale suisse. La dimension latine donne toute sa raison d'être à la Suisse qui, exclusivement alémanique, aurait pu beaucoup plus facilement être intégrée dans le concept de *Mitteleuropa* développé par la Grande Allemagne, après que la France ait été vaincue par les Allemands en 1870. Après l'armée du général Bourbaki en janvier 1871, c'est au tour de 800 communards à trouver refuge en Suisse entre 1871 et 1873, dont le célèbre peintre Gustave Courbet qui passera

⁷⁹ Walter François, *Histoire de la Suisse. La création de la Suisse moderne (1830-1930)*, tome 4, Neuchâtel, Editions Alphil-Presses universitaires suisses, 2011, p.37.

les quatre dernières années de sa vie à La Tour-de-Peilz, sur les bords du Léman. Au cours du siècle suivant, La Confédération suisse aura encore le triste privilège de recevoir son lot de soldats blessés ou malades durant la Grande Guerre 1914-1918, ou d'internés militaires pendant le second conflit mondial. A chacune de ces tragédies, la France saura trouver en Suisse de quoi panser ses blessures. La Suisse sert alors tout naturellement de plate-forme d'espionnage et d'échanges diplomatiques durant les deux guerres mondiales. Lors de la seconde, l'écrivain Paul Morand, proche de Vichy, est ambassadeur à Berne, ce qui lui vaut d'être révoqué à la Libération et contraint à prolonger son séjour en Suisse où Morand se consacre à la poursuite de son œuvre du côté de Vevey avant de revenir en France où il sera admis à l'académie française en 1969.

D'une résidence l'autre

S'il y a une constante dans la politique diplomatique française à l'égard de la Suisse, il n'en va pas de même de l'établissement diplomatique en tant que tel. Dans un premier temps, l'ambassade fait office de centre de gravité virtuel au sein d'une Confédération dénuée de pouvoir central puis s'aligne au gré des soubresauts politiques du temps des révolutions (1792-1815) sur le positionnement spacio-temporel des autorités suisses. Toutefois, Berne s'impose peu à peu durant la seconde période de la République helvétique, quand bien même Ney établit-il son ambassade à Fribourg, premier canton-directeur, lors de la création du régime de l'Acte de médiation en mars 1803. Retour en janvier 1804 à Berne, lors du changement de canton-directeur. C'est alors vraiment « l'ère des pérégrinations (1792-1880) »⁸⁰. Si Berne devient incontournable quoique ville fédérale qu'à partir de 1848, encore faut-il trouver une résidence idoine dans un contexte politique complexe qui voit sous la Restauration trois cantons (Lucerne, Berne et Zurich) servir à tour de rôle durant deux ans de « canton directeur ». Ce sera par exemple l'hôtel d'Erlach (Erlacherhof)⁸¹, « magnifique maison patricienne »⁸², jusqu'en 1830 puis une aile du « Stift » (1831-1838), puis la villa campagnarde Illmenhof. « De 1844 à 1847, l'ambassade se trouve à Lucerne, puis à Zurich »⁸³. De 1880 à 1907, l'ambassade occupe la villa « La Favorite », dans le quartier de la Länggasse, avant de se fixer définitivement en 1908 à « La Sulgeneck », la demeure de feu le colonel Albert de Tscharnier, beaucoup plus confortable et digne du représentant d'une grande puissance⁸⁴. A titre de comparaison, l'ambassade de Suisse à Paris connut six résidences successives avant l'acquisition en 1938 du bel hôtel de Besenval⁸⁵.

France/Suisse aux temps présents

En proie à de profondes divisions, la Suisse a connu à plusieurs reprises des guerres civiles et même l'occupation par des troupes étrangères. Comment tant de différences ont pu tenir ensemble, se demande-t-on parfois ? Les Helvètes n'ont pas été les seuls artisans de la cohésion

⁸⁰ Agathon Aerni, Régis de Belenet, *Résidences de France en Suisse*, Skira, 2004, p. 22.

⁸¹ Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve, 750 SUP/151, no 7260-7261. Une lettre de Verninac évoque déjà l'achat de l'Hôtel d'Erlach, le 6 Vendémiaire an 10. Voir aussi no 7263 à 7266 : Le 15 octobre 1807, Vial donne des détails descriptifs au sujet de cet hôtel.

⁸² Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve, 750 SUP/1360, no 7396. « Historique de nos installations à Berne.

⁸³ Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve, 750 SUP/1360, no 7396. « Historique de nos installations à Berne.

⁸⁴ Voir aux Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve, 750 SUP/1325, no 7377 à 7395 : Traduction de l'acte de vente de La Favorite en décembre 1879 et 750 SUP/1360 : « Historique de nos installations à Berne », s.d. (vers 1930).

⁸⁵ Jean-Jacques de Dardel, *L'hôtel de Besenval. Siège de l'ambassade de Suisse en France*, Labor et Fides, Genève, 2013.

nationale. Ce curieux pays s'est construit contre ce qui l'entourait mais dans l'intérêt de son environnement. C'est également cela le paradoxe suisse. La Suisse, qui s'imagine dispensée d'Europe, ne lui a pourtant jamais été aussi utile comme voie de communication privilégiée entre le nord et le sud du continent. Il n'y a d'ailleurs pas de pays plus européen que la Suisse. Le 19 juin 2008, Valéry Giscard d'Estaing, ancien président de la République française, s'est malicieusement prononcé en faveur « d'une entrée prochaine de l'Union européenne... dans la Suisse »⁸⁶. Au fond, si la Suisse n'avait pas existé, la France aurait du tout simplement l'inventer. Mais n'est-ce pas précisément ce qu'elle a contribué à faire à sa manière ? Son ambassade en est témoin.

Alain-Jacques Czouz-Tornare

⁸⁶ *L'Hebdo* du 3 juillet 2008, p. 58.